

Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
vérifiés pour l'année
qui s'est achevée
le 31 décembre 2011

Rapport du Commissaire aux comptes

ISBN 978-92-2-224520-8 (imprimé)
ISBN 978-92-2-224521-5 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2012

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.

Mis en pages par TTF: réf. Confrep-ILC101(2012)-Financier-Auditeur externe-[2012-05-0011-17]-Fr.docx
Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2011.....	1
2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.....	7
3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	29
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.....	31
5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	35
Etat I. Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2011.....	36
Etat II. Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	37
Etat III. Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	38
Etat IV. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	39
Etat V-A. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011.....	40
Etat V-B. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Institut international d'études sociales pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011.....	41
Etat V-C. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011.....	42
Etat V-D. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011.....	43
Etat V-E. Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011.....	44

	<i>Page</i>
Etat I (format des UNSAS). Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011	81
Etat II (format des UNSAS). Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2011	83
6. Annexe. Informations complémentaires non vérifiées	95

1. Rapport financier sur les comptes de 2011

Introduction

1. Les états financiers consolidés sont établis et soumis au Conseil d'administration conformément aux articles 23 et 28, respectivement, du Règlement financier de l'OIT. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers et l'opinion du commissaire sur le sujet sont eux-mêmes soumis au Conseil d'administration conformément à l'article 28 du Règlement financier.

2. Les états financiers consolidés de 2011 ont été dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et présentés sous la forme prescrite par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils rassemblent toutes les opérations relevant de l'autorité directe du Conseil d'administration, y compris le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin).

3. Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, on a appliqué aux états financiers 23 de ces normes portant sur les questions suivantes:

- tableaux des flux de trésorerie;
- méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs;
- effets des variations des cours des monnaies étrangères;
- coûts d'emprunt;
- consolidation;
- participation dans des entreprises associées;
- participation dans des coentreprises;
- produit des opérations avec contrepartie directe;
- informations financières dans les économies hyperinflationnistes;
- contrats de construction;
- stocks;
- contrats de location;
- événements postérieurs à la date de clôture;
- instruments financiers;
- immeubles de placement;
- provisions, passifs éventuels et actifs éventuels;
- dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie;

- informations relatives aux parties liées;
- présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques;
- produit des opérations sans contrepartie directe;
- présentation de l'information budgétaire dans les états financiers;
- avantages du personnel;
- agriculture.

4. A des fins de comparaison, les états financiers de 2010 ont été retraités pour refléter l'adoption de nouvelles normes IPSAS, en particulier la comptabilisation des stocks, et un reclassement des recettes dégagées par les services de formation du Centre de Turin en vue d'améliorer l'information présentée dans les états financiers. Ces retraitements sont résumés dans la note 3.

5. Les états financiers consolidés de 2011 intègrent bon nombre des ajustements financiers requis par les IPSAS. Des ajustements supplémentaires seront opérés en 2012, y compris l'information sectorielle et la comptabilisation au bilan du mobilier, du matériel et des biens incorporels. L'application pleine et entière des IPSAS est prévue à l'horizon 2012.

6. Conformément à la version amendée du Règlement financier approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2009, les états financiers consolidés de 2011 sont établis annuellement, l'exécution du budget exposée dans les états V comportant également des résultats de la période biennale.

Résultats financiers pour 2011

7. L'état consolidé de la situation financière (état I) indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves, les soldes des fonds accumulés de l'Organisation au 31 décembre 2011 ainsi que des données comparatives au 31 décembre 2010. Parmi les actifs consolidés de l'Organisation figurent ses terrains et bâtiments comptabilisés à leur juste valeur – 418,5 millions de dollars E.-U. – déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante. Les recettes au titre des contributions volontaires ont été comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les contributions volontaires à recevoir se chiffrant à 336,1 millions de dollars E.-U. Un montant correspondant lié aux services que l'OIT n'a pas encore fournis a été porté au passif. Un montant de 830 millions de dollars E.-U. inscrit au passif au titre des avantages du personnel comprend l'intégralité des sommes dues calculée sur une base actuarielle au titre des prestations maladie après la cessation de service. Une provision pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions, d'un montant de 14 millions de dollars E.-U., a été constituée dans le cas des Etats Membres dont les arriérés ont entraîné la perte du droit de vote.

8. Les actifs nets consolidés de l'Organisation ont diminué de 195,9 millions de dollars E.-U. par rapport à 2010, ce qui est dû aux ajustements requis par les IPSAS, notamment une diminution de 70,7 millions de dollars E.-U. de la valeur de marché des terrains et bâtiments de l'OIT (y compris un ajustement temporaire de 62,2 millions de dollars E.-U. pour le bâtiment du siège en attendant l'achèvement des rénovations essentielles qui sont en cours), comme exposé dans la note 11, une augmentation de 174,5 millions de dollars E.-U. du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, dont 158,8 millions résultent de modifications des hypothèses actuarielles (expliqué à la note 14), compensée par un accroissement de 45,9 millions de la valeur de

marché des contrats d'achat à terme et plusieurs autres augmentations mineures de la valeur des actifs. Le détail des actifs nets par fonds est présenté en annexe.

9. L'**état consolidé de la performance financière (état II)** indique les résultats de toutes les opérations de l'Organisation pour 2011, avec un déficit net total de 2,2 millions de dollars. Cet état comprend les résultats pour le budget ordinaire et pour l'ensemble des autres fonds et entités gérés par l'OIT. Ces états financiers, qui sont établis annuellement, comportent également des données comparatives pour les états financiers de 2010. Le passage d'un excédent de 52,4 millions de dollars en 2010 à un déficit de 2,2 millions en 2011 est principalement imputable à l'augmentation habituelle, au cours de la deuxième année de la période biennale, du niveau des dépenses du budget ordinaire et à l'accroissement du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé comme une dépense courante conformément aux IPSAS. Des informations détaillées sur les résultats ainsi que des données sur les recettes, les dépenses et les variations de l'actif net sont présentées par fonds en annexe.

10. L'**état consolidé des variations de l'actif net (état III)** présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nettes au début de 2010, les résultats nets pour 2010 et 2011, ainsi que les ajustements requis par les IPSAS et effectués à ce jour, qui ont été portés directement en actif net.

11. Le **tableau consolidé des flux de trésorerie (état IV)** indique le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'Organisation, y compris le Centre de Turin, à la fin de 2011 et de 2010.

Budget ordinaire

12. A sa 98^e session (juin 2009), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice 2010-11 un budget des dépenses s'élevant à 726 720 000 dollars et, pour la même période, un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour 1 dollar pour cet exercice, a donné lieu à un budget des recettes atteignant 777 590 400 francs suisses. Les contributions réelles pour la période biennale reflètent l'admission de la République des Maldives le 15 mai 2009 et, par conséquent, un montant de 777 592 898 francs suisses a été comptabilisé au titre de recettes. Aucun changement n'a été apporté au budget approuvé des dépenses.

13. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2011 et pour la période biennale 2010-11 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant à la note 28. Valorisées au taux de change budgétaire et calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour la période biennale 2010-11 se sont élevées à 726 722 334 dollars. Les dépenses engagées pendant la période biennale 2010-11 au titre du budget ordinaire se sont élevées à 716 686 419 dollars.

14. L'OIT n'établissant pas de budget annuel, l'état V-A présente aux fins de comparaison budgétaire la moitié du budget initial approuvé pour la période biennale, à laquelle ont été ajoutés les crédits non utilisés à la fin de la première année de la période biennale pour établir le budget final de 2011, afin de répondre aux prescriptions requises par les IPSAS. On trouvera également une comparaison des résultats pour l'ensemble de la période biennale.

15. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour la période biennale 2010-11, au taux de change budgétaire, s'est établi à 10 035 915 dollars. Après avoir été recalculé au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice (0,945 franc suisse pour 1 dollar), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses s'élève à 11 363 417 dollars.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier, lors du calcul de l'excédent du budget ordinaire, une provision est constituée pour tenir compte des retards intervenus dans le versement des contributions. Cette provision est égale à 100 pour cent des contributions non acquittées au 31 décembre 2011. Le montant total des contributions non acquittées au 31 décembre 2011 s'élevait à 132 434 904 francs suisses, contre 71 933 033 francs suisses au 31 décembre 2009, la provision nécessaire au 31 décembre 2011 était supérieure de 60 501 871 francs suisses à celle qu'il avait fallu constituer au 31 décembre 2009. De ce fait, l'ajustement net des recettes et des dépenses s'est traduit par un solde débiteur de 64 023 144 dollars (60 501 871 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2011). En conséquence, le résultat final pour la période biennale 2010-11 a été un déficit des recettes par rapport aux dépenses de 52 659 726 dollars (49 763 441 francs suisses au taux de change du 31 décembre 2010).

16. Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement en attendant le versement des contributions. Le solde du fonds, qui s'élevait à 35 millions de francs suisses, a été par conséquent épuisé. Le Directeur général a dès lors eu recours à des emprunts internes pour couvrir le reste du déficit (14 763 441 francs suisses). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2012 ont été utilisés pour rembourser le Fonds de roulement et les emprunts internes, ce qui était chose faite à la fin de février 2012.

Fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement

17. Les fonds gérés par l'OIT en dehors du Fonds de fonctionnement représentaient au 31 décembre 2011 un actif net d'un montant de 30,1 millions de dollars. Il s'agit des fonds détenus par des unités faisant partie intégrante de l'OIT, y compris l'Institut international d'études sociales (IIES), le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), le Centre de Turin et le Tribunal administratif de l'OIT. Les résultats budgétaires globaux de ces fonds, dont les budgets ont été approuvés par le Conseil administration pour 2010-11, sont résumés dans les états V-B à V-D sur une base annuelle et sur une base biennale. Les informations sur les résultats budgétaires globaux du Centre de Turin, dont le budget annuel est approuvé par le Conseil du Centre, sont résumées dans l'état V-E en euros (la monnaie de fonctionnement du Centre) et en dollars des Etats-Unis. Les informations sur l'actif net de chaque fonds figurent en annexe. Les écarts sensibles entre les budgets adoptés et les dépenses réelles de chacune de ces entités, pour lesquels un budget distinct a été adopté par le Conseil d'administration ou par le Conseil du Centre de Turin, sont exposés ci-après:

- IIES – Le montant des recettes s'est élevé à 5 810 000 dollars et le montant des dépenses à 6 741 000 dollars au total pour 2010-11. Le déficit net, qui s'est chiffré à 931 000 dollars pour 2010-11, est inférieur au déficit de 1 224 000 dollars prévu dans le budget adopté en raison surtout de dépenses de personnel inférieures aux prévisions. Le déficit a été financé au moyen des soldes de fonds accumulés comme il avait été prévu lors de l'approbation du budget biennal.
- CINTERFOR – Le montant des recettes de 2 590 000 dollars pour la période biennale 2010-11 a été supérieur de 30 000 dollars au montant prévu, en raison du recouvrement de contributions versées par de nouvelles organisations membres, ce qui a été en partie compensé par une diminution des recettes provenant des

publications et des recettes accessoires. Les dépenses, qui ont atteint un total de 2 458 000 dollars, ont été inférieures de 302 000 dollars au montant prévu, ce qui a entraîné un excédent net pour la période biennale de 132 000 dollars, qui fait partie du solde des fonds accumulés du Centre.

- CIS – Les recettes (3 074 000 dollars) et les dépenses (3 449 000 dollars) pour la période biennale 2010-11 ont donné lieu à un déficit net de 375 000 dollars, qui a été financé au moyen des soldes de fonds accumulés. Les contributions en nature provenant du budget ordinaire ont été inférieures de 431 000 dollars au montant budgétisé en raison d'économies réalisées au niveau des dépenses de personnel qui ont été engagées pour le personnel d'appui relevant du budget ordinaire et affecté au Centre. Les dépenses extrabudgétaires ont été inférieures de 98 000 dollars au montant budgétisé.
- Centre de Turin – Les recettes pour 2011 se sont chiffrées à 39,9 millions d'euros (55,4 millions de dollars), comme prévu dans le budget. Les dépenses, qui ont atteint au total 38,9 millions d'euros (54,1 millions de dollars), ont été inférieures de 1 million d'euros (1,3 million de dollars) au montant prévu, ce qui a dégagé un excédent de 0,8 million d'euros (1,1 million de dollars) après les ajustements d'un montant de 0,2 million d'euros (0,3 million de dollars) à l'excédent budgétaire qui ont été opérés pour tenir compte des changements dans les provisions pour créances douteuses et les gains et pertes de change. Cet excédent doit être comparé avec l'excédent budgétaire prévu de 30 000 euros (42 000 dollars).

Ressources extrabudgétaires

18. Les dépenses consacrées en 2011 à des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires ont atteint au total 227,7 millions de dollars, dont 1,6 million a été financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 226,1 millions par d'autres donateurs. Les recettes provenant du Compte supplémentaire du budget ordinaire ont atteint au total 30,6 millions de dollars et les dépenses 22,7 millions de dollars en 2011.

Versements à titre gracieux

19. En 2011, les versements effectués à titre gracieux ont atteint 1 981 dollars (29 500 dollars en 2010).

2. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

Audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et autres questions

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Le 26 mars 2007, lors de sa 298^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a nommé le Vérificateur général du Canada à titre de Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans. Le 25 mars 2011, lors de sa 310^e session, le Conseil d'administration a reconduit le mandat du Vérificateur général du Canada pour les 73^e et 74^e exercices se terminant le 31 décembre 2015.

Il s'agit du troisième audit des états financiers de l'Organisation réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers consolidés de 2011. Il renferme également des observations et des recommandations portant sur deux secteurs visés par nos travaux d'audit de performance en 2011 : ressources humaines – planification de la relève, et technologies de l'information – contrôles généraux et contrôles d'applications visant les ressources humaines. Nous serons heureux de vous donner plus de précisions sur ces points lors de la réunion de mai 2012 du Conseil d'administration.

Nous désirons remercier le Directeur général, le Directeur exécutif, Gestion et Administration et le Trésorier et Contrôleur des finances, ainsi que leur personnel, pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard des travaux de notre bureau.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Le Vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 30 avril 2012

Sommaire exécutif

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (l'OIT ou l'Organisation). Nous avons conclu qu'ils donnaient une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière consolidée de l'OIT au 31 décembre 2011, des résultats consolidés de sa performance financière, de ses flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, comme il est précisé dans la note 2 aux états financiers. Nous avons également conclu que ces méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements décrits à la note 3. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance ont été effectuées, dans tous les aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

Nous avons examiné les évaluations de quatre normes supplémentaires, effectuées par l'Organisation dans le cadre de son adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Une seule de ces normes a eu une incidence sur les états financiers consolidés. Conformément aux dispositions transitoires en vigueur, le Centre international de formation a adopté l'IPSAS 23 – Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts), pour comptabiliser les produits provenant des formations qu'il donne. L'adoption de cette norme a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés. De plus, nous avons examiné les progrès réalisés par l'Organisation en vue d'adopter l'IPSAS 17 – Immobilisations corporelles, pour ses états financiers consolidés de 2012. Pour réussir la mise en œuvre des IPSAS, il est primordial que tous les services administratifs continuent d'être associés au réaménagement des processus opérationnels et des méthodes comptables de l'OIT.

Nous avons audité les contrôles informatiques généraux et les contrôles d'applications visant les ressources humaines de l'OIT dans le but de pouvoir adopter une stratégie d'appui sur les contrôles à l'avenir. Nous avons constaté des déficiences du contrôle concernant la séparation des tâches à la fois dans les contrôles informatiques généraux et les contrôles d'applications visant les ressources humaines. Nous avons aussi fait un suivi des recommandations formulées l'an dernier à l'égard des contrôles informatiques. Nous avons constaté que des progrès avaient été réalisés en vue de corriger les déficiences du contrôle. Nous encourageons la direction à poursuivre ses efforts dans ce secteur et nous continuerons de surveiller les progrès réalisés.

En plus de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné le secteur des ressources humaines – planification de la relève. Nous avons vérifié si l'OIT avait recensé ses besoins courants et futurs en matière de ressources humaines, notamment pour les postes clés, et si elle avait des stratégies et des plans pour répondre à ces besoins. Nous avons examiné si l'OIT disposait d'un mécanisme de planification de la relève lui permettant d'établir un profil des compétences de son personnel (mise en adéquation des compétences et des profils d'emploi) et de définir la composition de ses effectifs (affectation, en temps voulu, de personnes possédant les compétences désirées pour un poste donné) de manière appropriée en vue de combler les besoins futurs prévus. Nous avons constaté que l'OIT n'avait toujours pas recensé les compétences de ses effectifs, ni dressé la liste des compétences dont elle aura besoin à l'avenir. Nous avons aussi constaté que l'OIT ne possédait pas de mécanisme de planification de la relève,

qu'elle n'avait pas non plus déterminé les postes importants au sein de l'Organisation, ni défini de stratégies pour pourvoir ces postes lorsqu'ils deviennent vacants.

Nous avons fait un suivi des recommandations que nous avons formulées en 2010 à l'égard du secteur des ressources humaines – formation et perfectionnement, mesure de la performance et compte rendu des résultats – et de l'audit interne. Nous avons constaté que la direction avait donné suite à certaines recommandations. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en ce sens.

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.

Notre mandat

3. Le vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'OIT pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX et à l'annexe du *Règlement financier* de l'OIT. Selon ce règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Etendue et objectifs de l'audit

4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.

L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si:

- les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies;
- les méthodes comptables décrites à la note 2 aux états financiers consolidés ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent;
- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

5. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend des examens, au moyen de sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers consolidés. L'audit comprend également une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.
6. Lors de la planification de l'audit, nous avons obtenu une bonne compréhension de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leur environnement d'exploitation, des risques auxquels ils font face, de la façon dont ils gèrent ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances que nous avons acquises au sujet de l'OIT et du Centre international de formation, ainsi que de leur environnement, notamment leurs contrôles internes. Nous avons acquis cette compréhension afin de pouvoir planifier notre audit et déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
7. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers consolidés à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
8. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures que nous prévoyons mettre en œuvre en réponse à chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction de l'OIT et le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI). Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation consolidés de l'Organisation et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers consolidés. Lors de l'identification de notre risque d'audit, nous avons considéré le registre des risques de l'OIT, présenté dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-2013, de même que le registre des risques de l'auditeur interne. Nous avons concentré nos efforts sur les risques élevés d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations importantes des organes délibérants de l'Organisation, en nous fondant sur notre compréhension de l'OIT, de son entité contrôlée, le Centre international de formation, et de leurs activités.
9. Lors d'une réunion tenue en septembre 2011, le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au CCCI. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avions relevé les secteurs d'importance et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation actuel de l'OIT était complète. Le plan d'audit décrivait également deux secteurs sur lesquels porteraient nos travaux d'audit de performance: ressources humaines – planification de la relève et technologies de l'information – contrôles informatiques généraux et contrôles d'applications visant les ressources humaines. Dans son rapport de mars 2012 au Conseil d'administration, le CCCI a présenté ses observations sur le plan d'audit de

2011 du Commissaire aux comptes, qui avait fait l'objet de discussions avec le Comité et dont copie était jointe au rapport.

Résultats de l'audit

10. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de l'Organisation pour 2011. Nous avons conclu que les états financiers consolidés donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats consolidés de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie consolidés et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, décrites à la note 2 aux états financiers consolidés.
11. Conformément au *Règlement financier* de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, à l'exception des changements qui sont expliqués à la note 3 aux états financiers consolidés.
12. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers consolidés, avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT et du Centre international de formation.
13. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information à fournir qui pourraient, prises tant isolément que collectivement, influencer de manière significative sur les états financiers consolidés ou sur le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucune question non résolue à signaler.
14. De plus, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers consolidés. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures comptables qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude et/ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil d'administration.
15. La préparation des états financiers consolidés exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers consolidés et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes concernent le passif au titre des avantages sociaux, notamment de l'assurance-maladie après la cessation de service, la portion des placements investis au

titre de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé, détenue pour le compte de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la juste valeur des terrains et des bâtiments, la juste valeur des investissements et la provision pour créances douteuses au titre des sommes à recevoir et du prêt. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné le dossier de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs et exécuté d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons utilisé les travaux de l'expert en évaluation choisi par la direction pour la juste valeur des terrains et des bâtiments, et les travaux de l'actuaire pour les prestations sociales. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants.

16. L'OIT a présenté dans l'état V-A aux états financiers une comparaison des montants inscrits au budget ordinaire et des montants réels des recettes et des dépenses pour la période biennale de 2010 et de 2011. Nous sommes satisfaits des montants et des informations présentés dans cet état.

Réalisation de l'audit

17. Il s'agit du troisième audit des états financiers de l'Organisation réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Nous avons donc mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général de l'OIT. Nous désirons remercier l'OIT pour le temps qu'elle nous a consacré et exprimer notre reconnaissance au Directeur général, au Directeur exécutif, Gestion et Administration, et au Trésorier et Contrôleur des finances, ainsi qu'à leur personnel, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

18. Conformément aux Normes internationales d'audit et au *Règlement financier* de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, dont nous discuterons avec le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous exposons ci-dessous les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.
19. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des possibilités d'améliorer les contrôles financiers et les contrôles informatiques de l'OIT et nous en avons discuté avec le Trésorier et Contrôleur des finances ainsi qu'avec le service des TI et leurs employés. Nous présentons les questions importantes dans la partie intitulée « Environnement de contrôle informatique de l'OIT ». Une lettre à la direction présentant les observations d'importance moindre sera envoyée à la direction en septembre.

Normes comptables internationales pour le secteur public – changements apportés en 2011

20. En 2011, l'OIT a adopté quatre nouvelles Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Une de ces normes a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de l'Organisation.
21. La norme IPSAS 12 sur la comptabilisation des stocks a été adoptée. C'est donc dire que les stocks de l'Organisation qui sont disponibles à la clôture de l'exercice, y compris les publications, sont désormais présentés comme un actif dans l'État de la situation financière. Par le passé, l'Organisation passait en charges tous les coûts des stocks. Ce changement a été appliqué avec effet rétroactif au 31 décembre 2010. Par conséquent, après retraitement, le total de l'actif net à la clôture de 2010 a augmenté de 7,9 millions de dollars US. Nous sommes satisfaits de la présentation adoptée par la direction de l'OIT et nous estimons que les informations qui devaient être fournies aux termes de cette IPSAS sont présentées dans la note 8 aux états financiers consolidés.
22. En 2010, l'OIT a adopté l'IPSAS 23 visant les contributions volontaires. Cette norme contient une disposition transitoire prévoyant un délai de trois ans pour la mise en œuvre de la norme dans son intégralité. Le Centre international de formation a décidé de mettre en œuvre cette norme progressivement. En 2011, il l'a appliquée aux recettes tirées de ses services de formation. Il comptabilise désormais une créance, et un passif correspondant, pour les contributions volontaires au titre des activités de formation au moment de la signature des ententes. Des recettes sont comptabilisées à ce titre lorsque les conditions prévues à l'entente sont satisfaites. Auparavant, le Centre international de formation comptabilisait des recettes lorsque les services étaient rendus. Le changement a été appliqué avec effet rétroactif, ce qui a donné lieu à une augmentation de 18,1 millions de dollars US des créances et des produits différés pour 2010. Le Centre international de formation devrait avoir entièrement mis en œuvre l'IPSAS 23 pour comptabiliser toutes ses recettes en 2012. Nous sommes entièrement satisfaits de l'adoption progressive de l'IPSAS 23 par le Centre international de formation.
23. Ces modifications de méthodes comptables ont été expliquées en bonne et due forme dans la note 3 afférente aux états financiers consolidés de l'OIT.
24. Une fois de plus, cette année, la direction de l'OIT a préparé des états financiers consolidés pro forma avant la clôture de l'exercice, ce qui a donné à l'Organisation et au Commissaire aux comptes le temps voulu pour les examiner et formuler des commentaires. Nous invitons l'OIT à continuer cette façon de faire.

Environnement de contrôle informatique

25. Cette année, nous avons examiné les contrôles d'applications informatiques visant les ressources humaines et les contrôles informatiques généraux pour le progiciel Oracle Enterprise Business Suite (ou IRIS) en vue de pouvoir adopter une stratégie d'appui sur ces contrôles dans le cadre de nos audits des états financiers.

26. Au cours de notre examen, nous avons constaté des déficiences du contrôle concernant la séparation des tâches liées aux droits d'accès, à la fois dans les contrôles d'applications et les contrôles informatiques généraux connexes. Nous avons également observé des déficiences dans le processus d'approbation des demandes de mesures en matière de personnel. Les observations et recommandations à cet égard sont présentées en vue d'améliorer les contrôles internes. Elles concernent des processus de gestion qui pourraient nuire à la capacité de l'OIT de garantir l'intégrité et la disponibilité des données.

Notre examen devait nous permettre d'acquérir une compréhension du contrôle interne et d'évaluer les contrôles au sein des processus de gestion et de la configuration du système IRIS aux fins de l'audit des états financiers de l'OIT. Il faut savoir que cet examen n'a pas été conçu pour recenser toutes les déficiences de ces systèmes, et qu'il n'est pas susceptible de le faire.

Contrôles d'applications – ressources humaines

27. Nous avons noté que le système financier qui sert à traiter les opérations relatives aux ressources humaines n'était programmé que pour assurer une séparation des tâches limitée en ce qui a trait au contrôle de l'enregistrement et de l'approbation des opérations relatives au personnel. De même, nous avons constaté que plusieurs utilisateurs bénéficiaient de droits d'accès inappropriés qui leur permettaient de modifier des données de référence importantes, notamment les échelles salariales, les ajustements et certaines primes. Faute d'une séparation adéquate des tâches, les opérations et les données relatives aux ressources humaines sont plus susceptibles de contenir des erreurs et de faire l'objet de modifications non autorisées.

28. Qui plus est, nous avons constaté que l'approbation des opérations relatives au personnel n'était pas uniforme et que les ajustements rétroactifs apportés manuellement ne faisaient pas l'objet d'un examen indépendant. Un manque d'uniformité dans l'application des procédures d'approbation augmente le risque que les données sur le personnel soient modifiées de manière inappropriée et qu'il y ait des erreurs dans la paye des employés.

29. **Recommandation** – Nous recommandons à l'OIT:

- de faire davantage respecter le principe de la séparation des tâches dans le système;
- de procéder à des examens indépendants de la saisie des données et des ajustements apportés manuellement;
- de veiller à ce que les procédures d'approbation pour toutes les opérations relatives au personnel respectent le processus d'exécution des tâches établi.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons les constatations et la recommandation présentée.

Nous passons actuellement en revue les droits d'accès et limiterons les responsabilités afin d'assurer une meilleure séparation des tâches qui sont confiées aux gestionnaires des données sur les RH. Nous préparons actuellement un rapport qui fera un suivi des

changements apportés aux données de référence pertinentes. Ce rapport sur les changements devra être examiné par la direction avant le traitement de la paye mensuelle. À long terme, lorsque les moyens techniques le permettront, des processus d'exécution des tâches supplémentaires dans le secteur des ressources humaines seront instaurés en vue d'automatiser l'examen indépendant et la procédure d'autorisation.

Contrôles informatiques généraux – progiciel Oracle Enterprise Business Suite (IRIS)

30. Nous avons examiné les contrôles informatiques généraux visant les secteurs suivants: l'accès, la gestion des changements et l'exhaustivité des données opérationnelles aux fins de l'établissement des états financiers. Nous avons relevé deux cas où les droits d'accès permettant de remplir des fonctions privilégiées dans le système n'étaient pas suffisamment restreints, ce qui créait des risques relatifs à la séparation des tâches. Dans le premier cas, des responsabilités de développeur et des droits d'accès connexes avaient été incorrectement attribués à un utilisateur. Dans le deuxième cas, un développeur avait obtenu des droits d'accès en tant qu'administrateur du système. Or, l'attribution de droits d'accès à la fois aux fonctions de développeur et à l'environnement de production peut donner lieu à des changements non autorisés ou inappropriés au système. De surcroît, ces changements pourraient ne pas être conformes au processus de gestion des changements de l'OIT.
31. **Recommandation** – Nous recommandons à l'OIT de ne confier aux utilisateurs aucune responsabilité de développement d'applications dans l'environnement de production et de n'attribuer aux développeurs aucun droit d'accès à l'administration du système.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons les constatations et la recommandation présentée. La recommandation a déjà été entièrement mise en œuvre.

Suivi de la recommandation de 2010 sur les contrôles visant la paye

32. Au cours de l'exercice, nous avons fait un suivi de notre recommandation de 2010 sur les contrôles visant la paye. La direction nous a fait savoir qu'elle avait mis en place des contrôles de gestion et de suivi pour régler la question. Nous examinerons l'efficacité opérationnelle de ces nouveaux contrôles au cours de nos travaux d'audit de 2012.
33. Nous ne pourrions pas nous appuyer sur les contrôles informatiques pour réaliser nos travaux d'audit tant que la direction n'aura pas corrigé les déficiences que nous avons décelées relativement à ces contrôles lors de nos travaux d'audit informatique.

Normes comptables internationales du secteur public – mise en œuvre

34. Nous continuons d'encourager le passage aux normes IPSAS par les organisations du système des Nations Unies. Ce nouveau référentiel comptable améliorera la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.

35. Afin d'assurer une application uniforme des IPSAS dans l'ensemble de l'ONU, les différentes organisations touchées ont mis sur pied un groupe de travail. Celui-ci interprète les diverses IPSAS dans le contexte unique de l'environnement des Nations Unies. À notre avis, les diverses organisations onusiennes, y compris l'OIT et son entité contrôlée, le Centre international de formation, doivent évaluer des questions qui demeurent en suspens. L'une d'elles a trait au droit cédé à titre gratuit d'utiliser des locaux. Il s'agit d'une question importante pour le Centre puisque les terrains et immeubles qu'il occupe lui sont loués à un coût symbolique par la Ville de Turin. Une autre question qui se pose selon nous est que les organisations des Nations Unies et leurs institutions spécialisées devraient être considérées comme des parties liées. Les principes sous-jacents devraient être que ces entités sont des parties liées et qu'il convient alors que chaque organisation et institution spécialisée de l'ONU divulgue dans ses états financiers de l'information sur l'étendue des opérations qu'elle a conclues avec ses parties liées. Il est important pour l'OIT de suivre de près les nouvelles mesures établies par le groupe de travail de l'ONU afin d'assurer une application comparable des normes avec les autres organisations onusiennes.
36. **Recommandation** – Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport de 2010, l'OIT devrait cerner les questions devant être examinées par le groupe de travail de l'ONU et continuer de suivre de près les nouvelles mesures qu'il a mises au point pour assurer la comparabilité et l'application uniforme et appropriée des IPSAS au sein de l'ensemble des organisations onusiennes.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons la recommandation. L'OIT continuera de participer activement à tous les travaux du groupe de travail. Quant aux observations précises soulevées par le Commissaire aux comptes, le groupe de travail les a examinées et, dans le cas du droit cédé à titre gratuit d'utiliser des locaux, il n'a pas pu convenir d'une position commune. En définitive, chaque organisation doit assurer le respect des normes IPSAS en appliquant de méthodes comptables qui sont adaptées à sa situation et qu'il lui faut justifier devant le Commissaire aux comptes et le Conseil d'administration. L'OIT considère qu'il serait trompeur de comptabiliser comme un actif des terrains ou des locaux qu'un gouvernement hôte aurait mis à sa disposition pour qu'elle y mène ses activités. Ce point de vue n'est pas partagé par toutes les organisations.

Les liens entre les entités de l'ONU ne correspondent pas au critère des opérations entre parties liées tel qu'il est défini dans les IPSAS. Le groupe de travail a revu la question et décidé que la priorité était de se conformer aux IPSAS avant d'élaborer des interprétations qui vont au-delà des normes existantes.

Normes comptables internationales pour le secteur public – prochaines étapes

37. Jusqu'ici, l'OIT a réussi à adopter progressivement les IPSAS. Forte de l'expérience acquise au cours des trois dernières années dans le contexte d'une mise en œuvre par étapes, l'OIT et son centre de formation doivent se préparer sans délai en vue de l'application du reste des normes. À ce jour, l'OIT a évalué 23 des 27 normes IPSAS dont elle a besoin pour établir des états financiers qui soient entièrement conformes à ces normes d'ici à 2012. De ce nombre, 15 ont une incidence sur ses états financiers consolidés et y ont été appliquées.
38. La mise en œuvre de certaines normes nécessite des efforts importants et une planification préalable. En 2011, par exemple, l'Organisation a procédé aux analyses requises et préparé les informations financières nécessaires pour la mise en œuvre de la norme IPSAS 17 – Immobilisations corporelles. L'OIT a analysé toutes les exigences de la norme, rédigé un énoncé de principes qui renferme les méthodes comptables proposées et nous l'a soumis pour examen. Au cours de l'exercice, nous avons tenu plusieurs discussions afin de régler les différents problèmes que posaient l'interprétation de la norme et son application future. Nous estimons que ces problèmes ont été réglés et que les méthodes comptables proposées répondront aux exigences de l'IPSAS 17.
39. Les travaux progressent pour ce qui est de déterminer les changements à apporter au processus par suite des modifications aux méthodes comptables. Le défi le plus important que l'OIT doit présentement relever est de s'assurer que les données financières des différents systèmes de planification des ressources de l'organisation et les autres informations de nature non financière sont répertoriées et saisies d'une manière conforme aux exigences des IPSAS en matière de rapports. L'OIT adoptera avec succès les IPSAS comme référentiel d'information financière seulement si elle dispose des données requises et complètes pour ce faire. Il lui faudra encore se doter d'une stratégie prévoyant une coordination continue avec les services des ressources humaines et des technologies de l'information ainsi qu'avec ses divers bureaux extérieurs pour assurer le succès continu du projet.
40. L'évaluation des quatre autres normes en vue de leur mise en œuvre en 2012 a déjà été entreprise. On entrevoit que trois de ces normes, qui portent sur la dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie, la comptabilisation des immobilisations incorporelles et l'information sectorielle, auront une incidence sur les états financiers consolidés. L'autre norme vise la présentation des états financiers, selon un modèle adopté en 2008-2009. Toutefois, il reste encore certains éléments à analyser.
41. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'Organisation, nous continuerons de surveiller le processus de transition et de faire part, à la direction et au Conseil d'administration, de nos observations ou de nos préoccupations tout au long de cette transition.

Recommandation – L'OIT devrait continuer à se préparer en vue de l'adoption des normes IPSAS, qui seront appliquées en 2012, notamment en établissant des états financiers consolidés pro forma.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons la recommandation et apprécions le rôle actif joué par le Commissaire aux comptes dans le processus de transition qui nous amènera à respecter intégralement les normes IPSAS. L'OIT poursuivra ses préparatifs afin de parvenir à ce respect intégral pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2012.

Autres questions

Ressources humaines – planification de la relève

42. Etant donné la nature des activités de l'OIT, ses ressources humaines constituent son actif le plus important. Elle a besoin d'un personnel qualifié, qui possède les compétences voulues pour atteindre ses objectifs stratégiques de manière efficace et pour fournir des services de qualité à ses membres et à ses bailleurs de fonds. L'OIT est responsable notamment de l'élaboration, de la promotion et de la surveillance des normes internationales du travail. Il est donc important qu'elle dispose d'un personnel qualifié, qui reflète ses normes et ses principes, et qu'elle continue de jouer un rôle de chef de file dans le monde du travail. Le Statut du personnel de l'OIT reflète ce principe sous-jacent.

L'OIT a de la difficulté à déterminer ses besoins actuels et futures en ressources humaines

43. Afin de bien planifier la relève, il faut une approche systématique et intégrée pour identifier les personnes talentueuses, les former et les retenir, ainsi que pour pourvoir les postes clés et les secteurs qui correspondent aux objectifs actuels et prévus du Bureau. Une telle approche met l'accent sur le perfectionnement des employés de manière à ce que l'OIT dispose d'un bassin de candidats qualifiés qui soient prêts à postuler lorsque des postes clés, ou des postes appartenant à des secteurs clés, deviennent vacants.
44. Pour bien planifier la relève, une organisation doit connaître les compétences de sa main-d'œuvre actuelle et celles dont elle aura besoin à l'avenir.
45. Nous avons examiné si l'OIT avait recensé ses besoins actuels et futurs en ressources humaines, notamment pour ses postes clés, et si elle s'était dotée de stratégies et de plans pour les combler.
46. Nous avons constaté que l'OIT n'avait pas encore recensé les compétences de sa main-d'œuvre actuelle ni celles dont elle aura besoin à l'avenir.
47. Le cadre de gestion du rendement définit les principales compétences nécessaires pour le travail ainsi que les objectifs de perfectionnement. Les réalisations, y compris les compétences acquises et les résultats obtenus, sont évaluées à la fin de la période biennale. Le service du Développement des ressources humaines (DRH) encourage les gestionnaires à recourir à ce processus pour déterminer les possibilités de perfectionnement susceptibles de donner au personnel de meilleures chances de gagner les concours lorsque des postes deviendront vacants.

48. La revue annuelle des ressources humaines (RH), processus qui existe depuis longtemps, permet d'établir la meilleure façon de pourvoir les postes qui deviendront vacants (par exemple recrutement au moyen du même profil ou recrutement selon des attributions considérablement modifiées). Chaque service effectue ses propres revues annuelles des RH; les résultats sont présentés aux gestionnaires qui décident de la ligne de conduite à suivre.
49. Toutefois, notre audit n'a permis de trouver ni compilation des compétences actuelles à l'échelle de l'organisation ni analyse des compétences à obtenir. La compilation des informations recueillies dans le cadre du processus de gestion du rendement et des revues des RH, le recensement des départs à la retraite possibles dans plus d'un an et l'analyse des informations à l'échelle de l'organisation constitueraient un point de départ afin d'obtenir un tableau complet. Ces informations permettraient de planifier la relève, ce qui faciliterait la mobilité de carrière.
50. L'opération de recensement des compétences de l'OIT, entreprise en 2009, était conçue comme un outil pour aider les gestionnaires à évaluer les compétences à obtenir, et à prévoir les besoins en perfectionnement des ressources humaines. L'OIT a réalisé cette opération conformément à sa stratégie en matière de RH afin de dresser un tableau plus net des compétences qu'elle avait déjà et de celles qu'elle devait chercher à obtenir, en recensant les compétences existantes et celles dont elle aura besoin pendant la période de planification (deux ans). Cependant, cet outil n'est guère utilisé, voire pas du tout, car l'Organisation a de la difficulté à le faire accepter par le personnel, de sorte qu'elle ne parvient pas à obtenir un tableau utile de la composition et du profil de son effectif.
51. Lors de notre audit de 2010 de la formation et du perfectionnement, nous avons signalé que les informations recueillies grâce au recensement des compétences ne fournissaient pas un tableau complet des compétences à obtenir et de celles qui étaient nécessaires. Puisque le recensement est facultatif, l'OIT n'est pas véritablement en mesure d'augmenter la participation et de s'assurer que les données sont représentatives de l'Organisation dans son ensemble. Dans sa réponse à notre recommandation, l'OIT avait indiqué que l'outil serait modifié et remis en usage en novembre 2011. Au moment du présent audit, l'OIT travaillait toujours à le modifier.
52. Le service du DRH nous a aussi indiqué qu'il n'avait pas la capacité d'analyser l'effectif et qu'il devait l'acquérir.
53. Sans une compréhension des compétences existantes du personnel et de celles qui lui seront nécessaires dans l'avenir, il est difficile pour l'OIT d'avoir le personnel dont elle a besoin pour poursuivre ses objectifs actuels et futurs.
54. **Recommandation** – L'OIT devrait se doter de la capacité nécessaire pour effectuer des analyses de l'effectif et poursuivre ses efforts afin d'accroître le taux de réponse à l'opération de recensement des compétences de manière à pouvoir déterminer les compétences de son effectif ainsi que ses besoins actuels et futurs à cet égard.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons cette recommandation. Un nouveau poste a été défini et créé, soit celui de spécialiste de la planification de la main-d'œuvre et de la classification des postes, au service du Développement des ressources humaines (DRH). Il est annoncé dans le système de recrutement, d'affectation et de placement

(RAPS1/2012). L'une des principales tâches du titulaire de ce poste consiste, entre autres, à développer, à mettre en œuvre et à maintenir des outils et processus de planification de l'effectif, d'appuyer les gestionnaires dans la planification de leurs besoins en personnel afin de soutenir le recrutement, la rétention et le perfectionnement d'un personnel compétent et motivé.

De plus, les revues annuelles des RH devraient continuer de fournir au service du DRH et aux directeurs l'occasion de tenir des discussions stratégiques sur les besoins futurs et sur l'orientation à suivre en matière d'effectif.

Au cours de 2012-2013, le service du DRH continuera de revoir l'outil de recensement des compétences et d'en modifier la conception en tenant compte de son intégration aux autres outils en matière de RH.

L'OIT n'a pas mis en place de processus de planification de la relève

55. Afin d'être assurée d'avoir le personnel nécessaire pour mener ses activités et atteindre ses objectifs, il est important qu'une organisation dispose d'un processus lui permettant de faire face aux départs de titulaires de postes clés. Même si le type et l'étendue de la planification peuvent varier, toutes les organisations, grandes et petites, doivent être dotées d'un plan de relève.
56. Nous avons vérifié si l'OIT avait mis en œuvre un processus de planification des RH de manière à ce que le profil des compétences du personnel corresponde à celui des postes et que la composition de son effectif (les bonnes personnes au bon endroit au bon moment) soit appropriée pour répondre à ses besoins futurs prévus.
57. Nous avons constaté que l'OIT n'avait pas mis en place de processus de planification de la relève et qu'elle n'avait pas non plus recensé ses postes clés ni élaboré de stratégies pour faire face au départ de titulaires de ces postes.
58. L'OIT s'efforce de mettre fin au système consistant à doter les postes longtemps après le départ des titulaires. En 2008, l'Organisation a mis en place le Système de recrutement, d'affectation et de placement du personnel (RAPS) pour la dotation des postes de la catégorie de professionnels. Un autre système existe pour la dotation des postes des services généraux. Le RAPS n'est pas utilisé dans le cas des postes de cadres supérieurs (D1 et plus), que le Directeur général dote par sélection directe.
59. Le système RAPS a été conçu de manière à miser sur les procédures existantes pour mieux coordonner les activités de recrutement, d'affectation et de placement, en permettant la gestion proactive de toutes les vacances. Il vise à améliorer la mobilité du personnel en l'aidant à trouver plus facilement des postes correspondant à ses compétences. Il vise aussi à améliorer la planification de la relève en prévoyant les besoins en personnel, ce qui permet à l'OIT de recruter en prévision de l'avenir.
60. Le RAPS permet à l'OIT d'afficher des postes avant le départ des titulaires et, dans la mesure du possible, de réduire la durée de la période pendant laquelle les postes demeurent vacants. Cependant, il repose en partie sur les données tirées des revues des RH au sujet des prochains départs à la retraite et des vacances qui en découlent. Certes, les gestionnaires jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'établir les besoins futurs mais,

bien souvent, ils veillent en priorité à répondre à leurs besoins immédiats ou à court terme. De plus, nous n'avons trouvé ni analyse des compétences existantes ou de celles à obtenir, ni indication au sujet des compétences et de l'expérience des employés sur le point de quitter leurs postes.

61. L'OIT n'a pas de méthode de recensement systématique des postes clés. L'Organisation n'y a pas non plus de désignation officielle pour ces postes, ni de plans pour les déterminer. L'OIT nous a en outre confirmé qu'il n'existait pas de mécanisme pour renseigner le personnel au sujet des postes et des secteurs clés ou au sujet des compétences exigées pour ces postes et secteurs.
62. Dans un rapport remontant à mars 2011, le Comité consultatif de contrôle indépendant de l'OIT a défini les risques que représente le manque d'employés clés (définis comme étant ceux qui sont indispensables pour la mise en œuvre de projets stratégiques et le personnel spécialisé qui exerce des fonctions essentielles). Dans sa réponse à ce rapport, le DRH a indiqué qu'il passait en revue avec le Cabinet, au moins six mois à l'avance, les départs à la retraite des employés clés afin d'avoir suffisamment de temps pour trouver des candidats adéquats. Il a aussi signalé qu'il avait mis en place des mesures d'atténuation visant à doter les postes vacants par intérim et qu'il était en train d'analyser et de documenter les principaux risques associés à la vacance des postes clés.
63. Cependant, ces mesures d'atténuation visent à régler des situations à court terme, au cas par cas, et ne constituent pas un plan de relève. Il n'y a pas de système en place pour préparer des employés à occuper des postes de niveau supérieur ou de direction. La préparation des employés en vue de ces postes pose aussi un problème, car peu de titulaires de postes de niveau intermédiaire pourraient acquérir facilement les compétences nécessaires en gestion.
64. Nous avons aussi constaté un manque de mobilité dans l'ensemble de l'OIT, les mutations d'une région ou d'un service à l'autre n'étant pas courantes. La possibilité de travailler dans différents secteurs permettrait aux employés d'acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour exercer d'autres postes par la suite. L'OIT reconnaît ce manque de mobilité. L'Organisation a entrepris d'élaborer une politique à cet égard, mais elle ne l'a pas encore mise en œuvre.
65. Etant donné le vieillissement de l'effectif (l'âge moyen du personnel professionnel est de 47,6 ans), il est essentiel que l'OIT recense ses postes clés et mette en œuvre des stratégies pour planifier la relève afin de poursuivre ses activités et de continuer d'atteindre ses objectifs.
66. **Recommandation** – L'OIT devrait élaborer un processus de planification de la relève, lequel:
 - permette de recenser ses postes clés;
 - comprenne un mécanisme permettant d'informer les employés au sujet des postes clés et des compétences nécessaires pour ces postes;
 - comprenne un mécanisme pour préparer les employés à occuper des postes de niveau supérieur ou des postes de direction.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons cette recommandation. Bien que nous ayons pris de nombreuses mesures pour régler cette question, nous devons mettre en place un processus de planification de la main-d'œuvre, qui nous permettra 1) de recenser les postes clés, 2) d'analyser les compétences nécessaires pour bien exercer les fonctions de ces postes clés, et 3) de communiquer au personnel les compétences requises pour les fonctions qui sont essentielles afin que l'Organisation puisse remplir sa mission. Dans ce contexte, le service du DRH offrira des possibilités de perfectionnement afin de favoriser l'avancement de carrière du personnel. La création du poste mentionné au paragraphe 54 ci-dessus est une mesure qui contribuera directement à régler ce problème de la planification de la relève.

67. **Recommandation** – L'OIT devrait envisager de favoriser la mobilité du personnel afin de permettre aux employés d'acquérir l'expérience nécessaire pour obtenir des postes de niveau supérieur.

Réponse de l'OIT – Nous acceptons cette recommandation. La mobilité du personnel fait l'objet d'un suivi à chaque campagne de recrutement, d'affectation et de placement (RAPS). Les membres du personnel qui occupent le même poste depuis trop longtemps reçoivent du service du Développement des ressources humaines (DRH) une lettre les encourageant à participer aux prochaines campagnes du RAPS. Toutefois, nous admettons que l'Organisation n'a pas de système de mobilité complet et bien structuré. Dans le cadre des échanges qui seront amorcés au cours des prochains mois entre l'Administration et le syndicat du personnel, les nouvelles procédures pour améliorer la mobilité géographique seront abordées.

Conclusion






68. L'OIT n'a pas de processus de planification de la relève lui permettant de déterminer si les compétences actuelles du personnel et la composition de l'effectif (les bonnes personnes au bon endroit au bon moment) sont appropriées pour répondre aux besoins futurs prévus. De plus, l'Organisation ne recense pas ses postes clés. Enfin, son approche stratégique limitée pour la planification ad hoc de la main-d'œuvre ne constitue qu'une solution à court ou à moyen terme.



Progrès réalisés à l'égard des recommandations du dernier exercice



69. En 2011, nous avons effectué un suivi des recommandations de notre rapport de 2010 au Conseil d'administration. Ces recommandations visaient trois secteurs clés: mesure de la performance et compte rendu des résultats, ressources humaines – formation et perfectionnement, et audit interne.
70. En ce qui concerne la mesure de la performance et le compte rendu des résultats, nous constatons que l'OIT a donné suite à la plupart de nos recommandations. Dans la nouvelle version de son rapport sur l'exécution du programme de 2010-2011, l'Organisation a versé plus d'informations analytiques et factuelles sur la performance au niveau des résultats, et ce, pour chaque programme et budget. L'OIT a publié sur son site Web des rapports détaillés sur les résultats (par résultat, par indicateur et par pays). Le Rapport sur l'exécution du programme présente maintenant de façon plus détaillée

les dépenses, par résultat pour les fonds provenant de toutes les sources. Le document renferme également des constatations d'évaluation et d'autres leçons apprises au cours de la période biennale visée. Nous ferons un suivi sur la façon dont les leçons tirées du Rapport sur l'exécution du programme de 2010-2011 seront prises en compte dans le Programme et le Budget de 2014-2015.

71. Dans le secteur des ressources humaines – formation et perfectionnement, l'OIT a réalisé certains progrès à l'égard de nos recommandations en mettant au point un nouvel outil d'évaluation de ses programmes de formation ainsi qu'en concevant et mettant en œuvre un programme de formation en gouvernance interne et en reddition de comptes destiné à ses gestionnaires et au personnel de différents niveaux. L'OIT a aussi entrepris de repenser son outil de recensement des compétences afin d'en rendre l'utilisation plus conviviale et de recueillir plus de données complètes sur les compétences professionnelles des employés. Cependant, cet outil repensé sera mis en œuvre seulement au cours des années à venir. L'OIT a également clarifié les rôles et responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage. En 2012, nous surveillerons les progrès que l'OIT aura réalisés dans les sphères suivantes: amélioration de ses programmes de formation, acquisition de nouvelles compétences et connaissances en gouvernance et en reddition de comptes par son personnel, et amélioration du taux de participation de celui-ci à l'opération de recensement des compétences.
72. Dans le secteur de l'audit interne, l'OIT a terminé son évaluation des risques et parachevé son plan de travail pour la période biennale, lequel a été soumis pour approbation au Directeur général en temps voulu. En 2012, nous ferons un suivi pour vérifier si le service d'audit interne disposait de ressources suffisantes pour mener à bien son plan d'audit de 2012-2013 et s'il a fait rapport au Directeur général sur les progrès réalisés quant à la couverture prévue de l'audit et aux changements apportés au plan d'audit initial.

<p>Recommandations incluses dans le rapport soumis au Conseil d'administration sur l'audit de 2010</p>	<p>Progrès</p>
<p>Ressources humaines – formation et perfectionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'OIT devrait formaliser son évaluation des activités d'apprentissage ainsi que ses mécanismes de mesure afin d'en déterminer l'efficacité au niveau de l'Organisation et d'améliorer les programmes de formation. • L'OIT devrait mettre au point une formation à l'intention des gestionnaires et du personnel de soutien investis de responsabilités liées à la gouvernance interne et à la reddition de comptes au sein de l'Organisation. Elle devrait rendre la formation obligatoire et l'intégrer formellement dans le programme de perfectionnement du personnel. • L'OIT devrait tenter d'accroître le taux de réponse du recensement des compétences de sorte qu'elle puisse obtenir un tableau plus représentatif des compétences actuelles des professionnels, et cerner les lacunes qui l'empêchent de satisfaire ses besoins et les combler. • L'OIT devrait clarifier les rôles et responsabilités des coordonnateurs de l'apprentissage afin d'en promouvoir une compréhension commune dans l'ensemble de l'Organisation. 	<p style="text-align: center;">     </p>
<p>Mesure du rendement et compte rendu des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'OIT devrait inclure de l'information sur ses réalisations par rapport aux résultats immédiats et intermédiaires dans les rapports sur la performance qu'elle présente au Conseil d'administration afin que ce dernier soit mieux en mesure de s'acquitter de son rôle de surveillance. 	<p style="text-align: center;">  </p>

<ul style="list-style-type: none"> • L'OIT devrait revoir les résultats immédiats et les résultats intermédiaires fixés pour s'assurer qu'ils saisissent les résultats des programmes clés. Des cadres de résultats devraient être établis au besoin pour appuyer cette révision. • L'OIT devrait inclure de l'information sur l'ampleur et l'importance relatives des programmes visés dans ses rapports de performance de sorte que les lecteurs aient des attentes raisonnables par rapport aux résultats des programmes et puissent juger de façon objective de leur caractère adéquat. • L'OIT devrait intégrer ses constatations d'évaluation dans ses rapports de performance afin d'en améliorer tant le contenu analytique que l'objectivité. • L'OIT devrait présenter l'information sur la performance au Conseil d'administration lorsque cette information peut servir de façon optimale à l'examen des futures affectations budgétaires. 	
<p>Audit interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) devrait réaliser l'évaluation exhaustive des risques, établir le plan de travail biennal et soumettre le plan pour l'appui du Directeur général avant le début de la période biennale sur laquelle il porte. Si l'IAO doit soumettre son plan de travail au CCCI ou à d'autres parties pour examen ou avis avant de le parachever, il devrait le faire avant que le plan ne soit soumis au Directeur général. • L'IAO devrait effectuer une revue détaillée de ses ressources au moment de parachever son plan de travail biennal et lors des révisions ultérieures afin d'évaluer si les ressources sont suffisantes pour réaliser les activités prévues. • L'IAO devrait effectuer un suivi des travaux réalisés par rapport à sa stratégie de couverture d'audit pendant toute la période d'audit et en rendre compte. L'IAO devrait présenter dans ce rapport étayé officiellement tout changement apporté à ses ressources qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur son plan de travail et qui pourrait l'empêcher de mener 	

<p>à bien les audits prévus. Cela doit être fait en temps opportun pour permettre la révision au besoin du plan de travail ou des ressources qui lui sont attribuées.</p>	
<p>Nombre de recommandations formulées</p> <p style="text-align: center;">12</p>	<p>Nombre de recommandations mises en œuvre intégralement</p> <p style="text-align: center;">5</p>
<p>Légende:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="212 607 1358 678">  Mise en œuvre complète: recommandation mise en œuvre de façon satisfaisante. Présentation d'un plan ou d'un nouveau processus à cet effet et résultats prévus atteints. <li data-bbox="212 685 1358 786">  Mise en œuvre en cours: plans établis en bonne et due forme en vue de changements au sein de l'organisation, assortis de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. La mise en œuvre a permis d'atteindre en partie les résultats attendus. 	

3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

Les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés.



Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

30 avril 2012



Juan Somavia
Directeur général

30 avril 2012

4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2011, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

.../2

- 2 -

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2011, ainsi que de leur performance financière, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective des changements expliqués à la note 3 afférente aux états financiers consolidés, les Normes comptables du système des Nations Unies ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Selon le paragraphe 6 de l'Annexe au *Règlement financier* de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur mon audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, FCA

Le 30 avril 2012
Ottawa, Canada

5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

Organisation internationale du Travail Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2011 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2011	Chiffres de 2010 retraités
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,19	548,4	584,3
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	104,7	50,2
Contributions volontaires à recevoir	6	215,5	280,2
Produits dérivés	19	15,4	2,9
Autres sommes à recevoir	7	12,7	13,0
Stocks	8	8,9	7,9
Autres actifs à court terme	9	13,0	12,2
		<u>918,6</u>	<u>950,7</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	17,0	16,7
Contributions volontaires à recevoir	6	120,6	96,7
Investissements	10,19	83,6	84,2
Investissements pour le compte de l'UIT	10,19	11,4	10,6
Terrains et constructions	11	418,5	487,3
Produits dérivés	19	15,7	–
Autres actifs à long terme		–	0,9
		<u>666,8</u>	<u>696,4</u>
Total, actif		<u>1 585,4</u>	<u>1 647,1</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer		50,7	34,0
Produits différés	12	231,8	291,0
Sommes dues aux donateurs	13	210,4	212,8
Avantages du personnel	14	31,0	26,5
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	15,19	3,9	3,9
Sommes dues aux Etats Membres	16	0,4	16,7
Passif lié aux produits dérivés	19	0,9	16,7
Autres passifs à court terme	18	1,1	1,0
		<u>530,2</u>	<u>602,6</u>
Passif à long terme			
Produits différés	12	120,6	96,7
Avantages du personnel	14	799,0	626,0
Emprunts à long terme	15,19	42,6	42,5
Sommes dues aux Etats Membres	16	10,4	0,9
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	17	6,9	6,8
		<u>979,5</u>	<u>772,9</u>
Total, passif		<u>1 509,7</u>	<u>1 375,5</u>
Actif net			
Total, réserves		185,3	174,2
Total, soldes de fonds accumulés		(109,6)	97,4
Total, actif net		<u>75,7</u>	<u>271,6</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2011	2010
Recettes			
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	27	408,8	377,5
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	27	(0,3)	(1,0)
Contributions volontaires	27	271,9	285,0
Services de formation du Centre de Turin	27	24,0	18,6
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	27	21,4	19,2
Produit des ventes et redevances	27	7,0	7,7
Produit des placements	27	4,0	4,0
Gain (perte) net de change et réévaluation	27	12,8	7,2
Autres recettes	27	3,9	4,8
Total, recettes		753,5	723,0
Dépenses			
Dépenses de personnel	27	428,6	389,8
Frais de voyage	27	34,0	31,3
Contrats de sous-traitance	27	107,0	91,1
Frais généraux de fonctionnement	27	50,3	46,6
Fournitures	27	4,1	3,6
Matériel	27	18,8	11,7
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	27	48,6	44,0
Perfectionnement du personnel	27	5,0	3,9
Prestations de l'assurance-maladie	27	42,4	38,8
Contributions et subventions	27	8,6	6,8
Charges financières	27	3,8	2,8
Autres dépenses	27	4,5	0,2
Total, dépenses		755,7	670,6
Excédent (déficit) net		(2,2)	52,4

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2011 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Réserves	Fonds accumulés				Sous-total, soldes de fonds accumulés	Total, actif net
		Avantages du personnel	Ecart de réévaluation	Réserve pour les produits dérivés	Autres soldes		
Solde au 31 décembre 2009	158,5	(557,7)	373,5	(6,3)	265,8	75,3	233,8
Excédent de l'exercice 2010	15,7	–	–	–	36,7	36,7	52,4
Variation de la réserve pour les produits dérivés de l'exercice 2010	–	–	–	(8,0)	–	(8,0)	(8,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et constructions	–	–	42,9	–	–	42,9	42,9
Perte actuarielle résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2010	–	(67,3)	–	–	–	(67,3)	(67,3)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2010	–	–	–	–	11,6	11,6	11,6
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin pour l'exercice 2010	–	–	–	–	(1,7)	(1,7)	(1,7)
Solde au 31 décembre 2010	174,2	(625,0)	416,4	(14,3)	312,4	89,5	263,7
Comptabilisation des stocks (note 3)	–	–	–	–	7,9	7,9	7,9
Solde ajusté au 31 décembre 2010	174,2	(625,0)	416,4	(14,3)	320,3	97,4	271,6
Excédent (déficit) de l'exercice 2011	11,1	–	–	–	(13,3)	(13,3)	(2,2)
Variation de la réserve pour les produits dérivés de l'exercice 2011	–	–	–	44,5	–	44,5	44,5
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et constructions (note 11)	–	–	(68,9)	–	–	(68,9)	(68,9)
Perte actuarielle résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service, pour l'exercice 2011 (note 14)	–	(158,8)	–	–	–	(158,8)	(158,8)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2011 (note 16)	–	–	–	–	(9,9)	(9,9)	(9,9)
Différence de conversion résultant de la consolidation du Centre de Turin	–	–	–	–	(0,6)	(0,6)	(0,6)
Solde au 31 décembre 2011	185,3	(783,8)	347,5	30,2	296,5	(109,6)	75,7

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période qui s'est achevée le 31 décembre 2011 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	(2,2)	52,4
Mouvements sans effet sur la trésorerie:		
Augmentation des contributions à recevoir	(55,2)	(18,2)
Augmentation de la provision pour les contributions à recevoir	0,3	1,0
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	40,5	(354,6)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	0,5	(1,6)
Augmentation des stocks	(1,0)	–
(Augmentation) diminution des autres actifs	0,1	(2,9)
Augmentation (diminution) des sommes et des charges à payer	16,9	(0,9)
Augmentation (diminution) des produits différés	(35,2)	339,5
Diminution des sommes dues aux donateurs	(2,4)	(7,6)
Augmentation des avantages du personnel	18,7	18,9
Diminution des sommes dues aux Etats Membres	(6,8)	(12,8)
Augmentation (diminution) des autres passifs	0,2	(0,8)
Produit des intérêts des portefeuilles de placements	(1,6)	(1,6)
Gains nets comptabilisés sur les portefeuilles de placements	(2,3)	(3,2)
Augmentation des investissements après réévaluation	(0,8)	(0,7)
Augmentation des emprunts après réévaluation	0,5	4,6
Augmentation des emprunts après actualisation	3,6	2,7
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres	(9,9)	11,6
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	19,5	7,7
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16,6)	33,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de titres	–	(4,6)
Cession de titres	4,9	–
Acquisitions d'immobilisations	(0,3)	(4,1)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	4,6	(8,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(4,0)	(3,8)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(4,0)	(3,8)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(19,9)	(9,8)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(35,9)	11,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	584,3	573,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	548,4	584,3

Note: Le montant de 2,2 millions de dollars correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2010 - 1, 5 million de dollars).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹ Budget ordinaire pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2011 Budget initial ²	2011 Budget final ³	2011 Montants réels	2011 Différence ⁴	2010-11 Budget initial et final	2010-11 Montants réels	2010-11 Différence ⁴
Recettes							
Contributions mises en recouvrement	363 360	363 360	363 360	–	726 720	726 722	2
Dépenses							
Partie I – Budget courant							
A. Organes directeurs	39 652	40 616	40 565	(51)	79 305	79 254	(51)
B. Objectifs stratégiques	271 167	300 102	288 559	(11 543)	542 334	530 791	(11 543)
C. Services de management	31 622	34 886	33 331	(1 555)	63 244	61 689	(1 555)
D. Autres provisions budgétaires	20 060	21 920	20 075	(1 845)	40 120	38 275	(1 845)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁵	(3 052)	(6 105)	–	6 105	(6 105)	–	6 105
Total, Partie I	359 449	391 419	382 530	(8 889)	718 898	710 009	(8 889)
Partie II – Dépenses imprévues	438	875	–	(875)	875	–	(875)
Partie IV – Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 473	2 794	2 524	(270)	6 947	6 677	(270)
Total, Parties I, II et IV	363 360	395 088	385 054	(10 034)	726 720	716 686	(10 034)
Excédent au taux de change budgétaire						10 036	
Réévaluation de l'excédent budgétaire						1 328	
Excédent au taux de change opérationnel des Nations Unies ⁶ note 21						11 364	
Excédent (déficit) dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur (inférieur) à celui inscrit au budget ordinaire approuvé ⁶						(64 023)	
Déficit net ⁶						(52 659)	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour 1 dollar.

² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail. ³ Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale. ⁴ Les différences significatives entre le budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2011. ⁵ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti pour réduire le niveau global du budget en prenant en compte les retards inévitables intervenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti. ⁶ Conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, les dépenses budgétaires ont été couvertes par le Fonds de roulement en attendant le versement des contributions. Le solde nominal du Fonds, qui s'élevait à 35 millions de francs suisses (37,037 millions de dollars), a été par conséquent épuisé. Le Directeur général a eu recours à des emprunts internes pour couvrir le reste du déficit, qui était de 15,622 millions de dollars (14,763 millions de francs suisses). Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2012 seront utilisés pour rembourser le Fonds de roulement et les emprunts internes.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Institut international d'études sociales pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2011 Budget initial ¹	2011 Budget final	2011 Montants réels	2011 Différence ³	2010-11 Budget initial et final	2010-11 Montants réels	2010-11 Différence ³
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	1 177	2 823	2 823	–	1 789	3 348	1 559
Recettes							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT ²	2 895	2 966	2 935	(31)	5 790	5 759	(31)
Intérêts	16	16	12	(4)	32	22	(10)
Vente de publications et recettes accessoires	2	2	7	5	4	24	20
Autres recettes	–	–	–	–	–	5	5
Total, recettes	2 913	2 984	2 954	(30)	5 826	5 810	(16)
Dépenses ²	3 525	3 669	3 360	(309)	7 050	6 741	(309)
Total, dépenses	3 525	3 669	3 360	(309)	7 050	6 741	(309)
Excédent (déficit) net	(612)	(685)	(406)	279	(1 224)	(931)	293
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	565	2 138	2 417	279	565	2 417	1 852

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale pour ce qui est de la contribution de l'OIT et des dépenses. ³ Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2011 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle
(CINTERFOR) pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011
 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2011 Budget initial ¹	2011 Budget final ²	2011 Montants réels	2011 Différence ³	2010-11 Budget initial et final	2010-11 Montants réels	2010-11 Différence ³
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	102	437	437	–	202	452	250
Recettes							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	950	950	950	–	1 900	1 900	–
Contribution du pays hôte et des autres pays de la région	300	253	334	81	600	681	81
Vente de publications et de services	25	45	2	(43)	50	7	(43)
Recettes accessoires	5	15	7	(8)	10	2	(8)
Total, recettes	1 280	1 263	1 293	30	2 560	2 590	30
Dépenses	1 380	1 448	1 146	(302)	2 760	2 458	(302)
Total, dépenses	1 380	1 448	1 146	(302)	2 760	2 458	(302)
Excédent (déficit) net	(100)	(185)	147	332	(200)	132	332
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	2	252	584	332	2	584	582

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale. ³ Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2011 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-D

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)
pour l'année et la période biennale qui se sont achevées le 31 décembre 2011
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	2011 Budget initial ¹	2011 Budget final ²	2011 Montants réels	2011 Différence ³	2010-11 Budget initial et final	2010-11 Montants réels	2010-11 Différence ³
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	503	873	873	–	688	922	234
Recettes							
Contribution du budget ordinaire de l'OIT	1 614	2 082	1 651	(431)	3 228	2 797	(431)
Recettes extrabudgétaires:							
Contributions et versements au titre des droits d'auteur	85	103	70	(33)	170	137	(33)
Vente de services d'information	95	147	96	(51)	190	139	(51)
Intérêts et gains nets dus aux fluctuations du taux de change	10	20	1	(19)	20	1	(19)
Total, recettes	1 804	2 352	1 818	(534)	3 608	3 074	(534)
Dépenses							
Dépenses correspondant à la contribution de l'OIT	1 614	2 082	1 651	(431)	3 228	2 797	(431)
Dépenses correspondant au compte extrabudgétaire	375	591	493	(98)	750	652	(98)
Total, dépenses	1 989	2 673	2 144	(529)	3 978	3 449	(529)
Excédent (déficit) net	(185)	(321)	(326)	(5)	(370)	(375)	(5)
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	318	552	547	(5)	318	547	229

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT. ² Le budget final représente la moitié du budget approuvé, tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, plus le solde des crédits non dépensés à la fin de la première année de la période biennale. ³ Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2011 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-E

Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

	Budget initial et final	Montants réels	Différence	Budget initial et final	Montants réels ¹	Différence ²
	(en milliers d'euros)			(en milliers de dollars E.-U.)		
Recettes						
Contributions volontaires						
Organisation internationale du Travail	3 116	2 895	(221)	4 328	4 021	(307)
Gouvernement de l'Italie	7 850	7 850	–	10 903	10 903	–
Gouvernement de la France	100	105	5	139	146	7
Région Piémont	400	220	(180)	555	305	(250)
Gouvernement du Portugal	–	250	250	–	347	347
Total, contributions volontaires	11 466	11 320	(146)	15 925	15 722	(203)
Recettes propres						
Recettes provenant des activités de formation	26 600	26 884	284	36 945	37 339	394
Autres recettes	1 400	1 291	(109)	1 944	1 793	(151)
Total, recettes propres	28 000	28 175	175	38 889	39 132	243
Utilisation de l'excédent	500	416	(84)	694	578	(116)
Total, recettes budgétaires	39 966	39 911	(55)	55 508	55 432	(76)
Dépenses						
Frais fixes						
Personnel	14 944	14 720	(224)	20 756	20 444	(312)
Collaborateurs extérieurs	453	381	(72)	629	529	(100)
Bâtiments	1 815	1 740	(75)	2 521	2 417	(104)
Transport et communications	443	388	(55)	615	539	(76)
Services spécialisés	540	490	(50)	750	681	(69)
Services fournis par les bureaux de l'OIT	220	–	(220)	306	–	(306)
Réunions officielles	120	97	(23)	167	135	(32)
Missions et représentation	350	255	(95)	486	354	(132)
Ressources bibliothéconomiques et didactiques	34	19	(15)	47	26	(21)
Amortissement des immobilisations	590	449	(141)	819	624	(195)
Autres frais fixes	2 227	2 392	165	3 093	3 322	229
Total, frais fixes	21 736	20 931	(805)	30 189	29 071	(1 118)
Frais variables						
Personnel temporaire	8 900	9 049	149	12 361	12 568	207
Missions	830	853	23	1 153	1 185	32
Indemnités de subsistance des participants	2 800	2 834	34	3 889	3 936	47
Voyages des participants	2 100	1 694	(406)	2 916	2 352	(564)
Enseignements extra-muros	10	–	(10)	14	–	(14)
Livres, matériel didactique et autres fournitures	160	126	(34)	222	175	(47)
Autres frais variables	3 100	3 252	152	4 306	4 517	211
Autres coûts liés aux autres recettes	300	225	(75)	417	313	(104)
Total, frais variables	18 200	18 033	(167)	25 278	25 046	(232)
Total, dépenses d'exploitation	39 936	38 964	(972)	55 467	54 117	(1 350)
Excédent d'exploitation	30	947	917	41	1 315	1 274
Autres postes						
Provision pour créances douteuses	–	(48)	(48)	–	(67)	(67)
Gain (perte) net de change et réévaluation	–	(134)	(134)	–	(186)	(186)
Total, autres postes	–	(182)	(182)	–	(253)	(253)
Excédent budgétaire net	30	765	735	41	1 062	1 021

¹ Le budget et les dépenses réelles en dollars E.-U. ont été calculés sur la base d'un taux de change mensuel moyen de 1,389 dollar pour 1 euro pour 2011. ² Les différences entre les montants inscrits au budget et les montants réels sont expliquées dans le rapport financier sur les comptes de 2011 ci-joint.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur universellement reconnus. La Déclaration de Philadelphie, adoptée en 1944, affirme que «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». Les objectifs stratégiques de l'OIT couvrent les principes et droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Pris ensemble, ils constituent le travail décent.

2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces normes comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes réglementent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes et elle dispense une formation et fournit des services consultatifs à ces organisations. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des statistiques, organise des réunions et publie toute une gamme d'informations et de matériels didactiques. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.

3. L'OIT est une organisation internationale créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919 et modifiée ultérieurement par des amendements adoptés en 1922, 1945, 1946, 1953, 1962 et 1972. En 1947, l'OIT est devenue la première institution spécialisée des Nations Unies, sur la base d'un accord entre l'Organisation et les Nations Unies, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.

4. *Gouvernance*: L'OIT est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, qui est composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, qui est élu par la Conférence internationale du Travail. La Conférence internationale du Travail se réunit chaque année. Ni les délégués à la Conférence ni les membres du Conseil d'administration ne sont rémunérés par l'Organisation pour leurs services. Cependant, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont droit au remboursement des frais de voyage qu'ils engagent pour assumer leurs fonctions. A ses sessions qui se tiennent les années impaires, la Conférence adopte le budget biennal de l'OIT conformément au Règlement financier, sur la recommandation du Conseil d'administration. En vertu de l'article 29 du Règlement financier, la Conférence internationale du Travail adopte les états financiers.

5. Le siège de l'OIT est à Genève en Suisse, et l'Organisation a des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des taxes et droits de douane imposés par ses Etats Membres.

6. Les états financiers consolidés de l'OIT comprennent les fonds suivants établis par décision du Conseil d'administration du BIT.

7. *Fonds de fonctionnement*: Ce fonds comprend le budget ordinaire, les ressources de la coopération technique financée par le budget ordinaire et tous les autres fonds qui appartiennent directement à l'OIT, y compris le Fonds de capitaux lié aux terrains et bâtiments, la Caisse d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès (créée pour financer les primes d'assurance-accident), les recettes perçues au titre de l'appui aux programmes (fonds créé pour financer les services d'appui aux projets de coopération technique à partir des contributions volontaires des donateurs), le Fonds pour les publications (créé en application de l'article 11 du Règlement financier de l'OIT pour comptabiliser les recettes provenant de la vente de publications), le Fonds pour le bâtiment et le logement (créé en application de l'article 11 du Règlement financier pour financer l'entretien et la rénovation des bâtiments appartenant à l'OIT et la construction de nouveaux locaux), le Fonds du prix Nobel de la paix, le Fonds pour les systèmes informatiques et le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO).

8. Les réserves suivantes font également partie du Fonds de fonctionnement: le Fonds des indemnités de fin de contrat (créé par le Conseil d'administration en 1964), le Fonds d'assurance cautionnement (créé en 1986), le Fonds de roulement (fixé à 35 millions de francs suisses en vertu de l'article 19 du Règlement financier), le Compte d'ajustement des recettes (créé en vertu de l'article 11 du Règlement financier) et le Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires.

9. Le Fonds de fonctionnement inclut en outre la part de l'OIT de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT/UIT (CAPS), un régime à prestations définies multipatronal.

10. Les fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement, à l'exclusion de la CAPS, sont à la disposition des Etats Membres de l'Organisation.

11. *Fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement*: Ces fonds appartiennent à des unités qui font partie intégrante de l'OIT, à savoir l'Institut international d'études sociales (IIES), créé en 1960 en tant qu'unité autonome pour promouvoir la recherche sur les politiques et le débat public sur de nouveaux sujets de préoccupation pour l'OIT et ses mandants – les travailleurs, les entreprises et les gouvernements; le Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), créé en 1963 en tant qu'unité technique de l'Organisation ayant son siège à Montevideo (Uruguay) pour être l'organe de coordination d'un réseau d'institutions de formation professionnelle de certains Etats Membres de l'OIT (Espagne et pays d'Amérique); le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS), créé en 1959 pour recueillir et diffuser toutes les informations pertinentes concernant la sécurité et la santé au travail qui sont publiées dans le monde; et, enfin, le Tribunal administratif de l'OIT, créé en 1927 dans le cadre de la Société des Nations et transféré à l'OIT en 1946 pour connaître des plaintes de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail et des autres organisations internationales qui ont reconnu sa compétence.

12. *Entité contrôlée*: Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil

d'administration du BIT. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération technique, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation.

13. En vertu du Statut du Centre, qui a été adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et les avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des actifs de l'OIT (art. VI, paragr. 6). Les états financiers du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (art. XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre.

14. *Ressources extrabudgétaires*: Elles comprennent les fonds administrés par l'OIT pour le compte de donateurs extérieurs, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

15. La colonne intersectorielle de l'état des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds, présentée conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, et figurant dans la note 27, fait apparaître les ajustements liés aux transactions interfonds.

16. Les états financiers consolidés, dont la publication a été autorisée par le Directeur général du BIT, ont été présentés au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail.

Note 2 – Méthodes comptables

17. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au Règlement financier de l'Organisation. A la suite de la révision IX de ces normes, le BIT a évalué et appliqué aux états financiers consolidés les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ci-après:

IPSAS-2	Tableaux des flux de trésorerie
IPSAS-3	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
IPSAS-4	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IPSAS-5	Coûts d'emprunt
IPSAS-6	Etats financiers consolidés et individuels
IPSAS-7	Participations dans des entreprises associées
IPSAS-8	Participations dans des coentreprises
IPSAS-9	Produits des opérations avec contrepartie directe
IPSAS-10	Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IPSAS-11	Contrats de construction
IPSAS-12	Stocks
IPSAS-13	Contrats de location
IPSAS-14	Evénements postérieurs à la date de reporting
IPSAS-15	Instruments financiers: informations à fournir et présentation
IPSAS-16	Immeubles de placement

IPSAS-19	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IPSAS-20	Information relative aux parties liées
IPSAS-22	Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques
IPSAS-23	Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)
IPSAS-24	Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
IPSAS-25	Avantages du personnel
IPSAS-26	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie
IPSAS-27	Agriculture

18. Les IPSAS adoptées en 2011 qui ont entraîné des modifications des méthodes comptables sont examinées dans la note 3. L'OIT n'a pas adopté les nouvelles IPSAS ci-après, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur:

IPSAS	Titre	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-28	Instruments financiers: Présentation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-29	Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-30	Instruments financiers: Informations à fournir	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS-31	Immobilisations incorporelles	1 ^{er} janvier 2012
IPSAS-32	Accords de concession de services: Concédant	1 ^{er} janvier 2014

19. L'OIT compte appliquer ces normes à leur date d'entrée en vigueur respective. L'incidence que chacune d'elle aura sur les états financiers consolidés de l'OIT n'est pas connue et ne saurait être évaluée avec exactitude à la date de publication des présents états.

20. L'adoption progressive des IPSAS est conforme à la décision prise par le Conseil d'administration du BIT d'aligner la comptabilité de l'OIT sur les meilleures pratiques comptables, d'améliorer le contrôle et la transparence de l'actif et du passif, de fournir des informations plus complètes et d'améliorer la cohérence et la comparabilité des états financiers consolidés de l'OIT. L'adoption de certaines IPSAS se fait dans le cadre du passage à l'adoption intégrale des IPSAS prévue pour 2012. A titre de mesure transitoire, les présents états financiers consolidés sont présentés de la manière prévue dans l'IPSAS-1, bien que l'OIT n'ait pas entièrement adopté cette norme en 2011.

21. *Exercice:* L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

22. *Présentation des états financiers consolidés:* Les états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.), sauf indication contraire. Les comptes du Centre de Turin ont été intégrés dans les états financiers consolidés de l'OIT.

23. *Coûts d'emprunt:* Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la constitution d'actifs sont comptabilisés comme coût de l'actif.

24. *Trésorerie et équivalents de trésorerie:* La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

25. *Actif éventuel:* A la fin de la première année de chaque période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la deuxième année de la période biennale apparaissent comme un actif éventuel; à la fin de la seconde année de la période biennale, les sommes à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement concernant la période biennale suivante apparaissent comme un actif éventuel. De plus, les recettes tirées des services de formation du Centre de Turin et des contributions volontaires au titre du CSBO portant sur des périodes futures sont comptabilisées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est probable à la date de clôture.

26. *Passif éventuel:* Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler. Une provision est constituée pour couvrir la valeur actuelle estimée de l'obligation de régler les réclamations portées devant le Tribunal administratif qui risquent d'entraîner des sorties de fonds.

27. *Amortissement:* Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les biens et le matériel.

28. *Produits dérivés:* Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis pour acheter les dollars E.-U. dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire et pour couvrir le risque de change sur le portefeuille de la CAPS pour les placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse. Tant lors de la prise en compte que par la suite, chaque contrat d'achat à terme est comptabilisé à la juste valeur comme un actif ou un passif. Les contrats d'achat à terme comportant des gains non réalisés sont comptabilisés comme des actifs dérivés, et ceux comportant des pertes non réalisées sont comptabilisés comme des passifs dérivés. Le montant estimatif du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice, compte tenu de la date de clôture des contrats de change à terme. Toute variation du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est enregistrée dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elle se produit et est comptabilisée comme un gain ou une perte de change réalisé au cours de l'exercice pendant lequel le contrat de change à terme est vendu, résilié ou exécuté.

29. *Sommes dues aux Etats Membres:* Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués et des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque exercice. A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est établi en tant que composante des soldes de fonds accumulés. A la fin de la seconde année de chaque

période biennale, le montant est réparti entre les Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

30. *Avantages du personnel:* Des provisions ont été constituées pour couvrir les obligations déterminées sur la base de calculs actuariels au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et le montant estimatif du passif correspondant aux prestations en cas de licenciement (indemnités de rapatriement et frais de voyage) ainsi que pour couvrir la valeur estimée des jours de congés et de congés dans les foyers accumulés et non pris à la date de clôture. En outre, une provision couvrant le montant estimatif du passif correspondant aux allocations pour frais d'études exigibles et prenant en compte les différences entre les avances initiales et les demandes de remboursement définitives à la date de clôture a été constituée. Le coût financier et le coût actuel des prestations liés aux obligations au titre des prestations définies dans le cadre de l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi que toutes les autres dépenses afférentes aux avantages du personnel sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Tout gain ou perte actuariel pour le régime à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou faisant l'objet d'ajustements liés à l'expérience, y compris d'ajustements pour d'autres prestations à long terme, est directement comptabilisé dans l'état consolidé des variations de l'actif net. Le solde de chaque provision est revu annuellement et ajusté de manière à refléter l'expérience réelle.

- Les passifs au titre des avantages du personnel recruté au bénéfice de contrats de courte durée sont comptabilisés à un montant non actualisé. Les absences rémunérées du personnel au bénéfice de contrats de courte durée sont comptabilisées à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées dans le cadre du service qu'ils fournissent au BIT. En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

31. *Matériel:* Le coût du matériel, y compris les véhicules, le mobilier, les équipements, etc., est entièrement passé en charges l'année de l'achat.

32. *Dépenses:* Les dépenses sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts des marchandises reçues ou des services rendus à la fin de l'année pour laquelle aucune facture n'a été reçue sont inscrits comme des dépenses non acquittées. Les dépenses sont présentées dans l'Etat II en fonction de leur nature. Les définitions ci-après offrent une description générale de chaque catégorie de dépenses.

- Dépenses de personnel: Tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des prestations liés à l'assurance-maladie après la cessation de service assumés au cours de l'exercice actuel.
- Voyages: Frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- Contrats de sous-traitance: Dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- Frais généraux de fonctionnement: Tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication, dont l'affranchissement, la téléphonie et les services Internet; frais de transport et d'assurance.

- ❑ Fournitures: Coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, carburant pour véhicule à moteur).
- ❑ Matériel: Coûts d'acquisition de mobilier, d'accessoires, de matériel et de véhicules à moteur.
- ❑ Séminaires, ateliers et autres activités de formation: Coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes participant aux activités de formation.
- ❑ Perfectionnement du personnel: Dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- ❑ Prestations de l'assurance-maladie: Tous les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- ❑ Contributions et subventions: Dépenses au titre des activités de coopération technique financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- ❑ Frais financiers: Frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- ❑ Autres dépenses: Dépenses qui ne peuvent pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

33. *Monnaie de fonctionnement et change*: La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar E.-U. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollar E.-U., au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui se rapproche du taux du marché. Les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont portés en compte dans l'état consolidé de la performance financière au taux de change applicable à la date de clôture. Les soldes reportés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de la transaction. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont comptabilisés comme des recettes ou des dépenses dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent, à l'exception des gains ou pertes de change sur des produits dérivés à la date de clôture (réserve pour les produits dérivés) et de ceux résultant de la réévaluation des terrains et bâtiments, qui sont comptabilisés comme des actifs nets.

34. Les transactions effectuées pendant la période biennale dans des monnaies autres que le dollar E.-U. sont converties en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché. Cependant, dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (Etat V-A), les recettes engrangées et les dépenses engagées en francs suisses sont reflétées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail, à savoir 1,07 franc suisse pour 1 dollar E.-U. pour la période biennale 2010-11.

35. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, passifs et actifs nets du Centre ont été convertis en dollars E.-U. au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre 2011, à savoir 0,774 euro pour 1 dollar E.-U. (0,761 euro pour 1 dollar E.-U. au 31 décembre 2010). Les recettes et les dépenses du Centre ont été consolidées en utilisant un taux moyen de 0,72 euro pour 1 dollar E.-U. pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (contre 0,755 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2010). Les gains et pertes de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars E.-U. sont comptabilisés dans l'actif net.

36. *Dépréciation:* Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Des provisions sont établies pour prendre en compte une dépréciation, le cas échéant. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Aucune dépréciation n'est prise en compte en lien avec les actifs non générateurs de trésorerie.

37. *Stocks:* Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est comptabilisée comme une dépréciation dans l'état consolidé de la performance financière. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan et leur valeur est ramenée à zéro; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

38. *Actifs incorporels:* Les coûts des actifs incorporels, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le BIT dans ses activités ainsi que les droits d'auteur sur les publications, ont été passés en charges au moment où ils ont été engagés.

39. *Investissements:* Les investissements sont valorisés à la juste valeur, déterminée sur la base de la valeur en dollars E.-U. des investissements réalisés à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des investissements, le produit d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

40. *Actif net:* L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les sommes non acquittées à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves:* Soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, en vue de financer à titre provisoire des déficits d'exploitation, la gestion de la trésorerie, les avantages du personnel, comme la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et les indemnités de cessation de service, et le Fonds autonome d'assurance cautionnement.
- *Passif lié aux avantages du personnel:* Prise en compte initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des hypothèses actuarielles.
- *Ecart de réévaluation:* Différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée à l'issue d'une évaluation indépendante.

- *Réserve pour les produits dérivés:* Gain ou perte non réalisé dû à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme et des contrats de couverture passés par le fonds de garantie de la CAPS.
- *Soldes de fonds accumulés:* Montants accumulés des excédents et déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

41. Terrains et constructions:

- *Terrains et bâtiments:* Les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe réalisée en 2009 et mise à jour par le même consultant externe pour refléter tous changements dans la juste valeur au mois de décembre 2010 et de décembre 2011.

La différence nette entre le coût historique et la juste valeur pour les terrains et bâtiments est prise en compte dans une plus value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net. Tout gain ou perte résultant de la cession de biens évalués à leur juste valeur sera comptabilisé comme une recette ou une dépense dans l'état consolidé de la performance financière. Des évaluations externes sont réalisées lorsqu'il s'est avéré que la valeur comptable sera sensiblement différente de la juste valeur.

- *Améliorations locatives:* Les améliorations locatives sont valorisées au coût historique.
- *Contrats de location:* Les contrats de location de matériel sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique *Frais généraux de fonctionnement*, en fonction des conditions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

42. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

- *Contributions mises en recouvrement:* Les recettes provenant des contributions mises en recouvrement utilisées pour financer le budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale. Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT ont été actualisées en utilisant un taux d'actualisation basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.
- *Contributions volontaires:* Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir, puis comme recettes à la signature de l'accord. Les contributions volontaires aux projets de coopération technique sont normalement conditionnées à des résultats. Au moment de la signature de l'accord, une créance et une dette (produit différé) sont comptabilisées. Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette (somme due au

donateur). La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont satisfaites.

- Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du CSBO sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit satisfaite.
 - *Dons et subventions:* L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.
 - *Services de formation:* Le Centre international de formation de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, y compris l'OIT. Ces services sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Les services de formation sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe soumises à condition puisqu'ils ne répondent pas à la définition d'une transaction d'échange qui exige que les deux parties à celle-ci reçoivent un avantage direct à peu près égal. Les recettes de ces opérations sont comptabilisées et mesurées en tenant compte de la proportion que représentent les dépenses engagées par rapport aux dépenses totales estimées pour les activités de formation.
 - *Contributions en nature:* L'OIT reçoit des Etats Membres des contributions en locaux à usage de bureaux ainsi que d'autres installations. Les recettes dégagées par ces contributions ne sont pas prises en compte comme des recettes mais apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas prises en compte.
43. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:
- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date de réception. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.
 - *Produit des placements:* Les revenus provenant d'intérêts ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.
 - *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités:* Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts de la CAPS.

44. *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes:* Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte, si la contribution volontaire est conditionnelle, une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet; si la contribution volontaire est inconditionnelle, les recettes sont prises en compte lorsqu'il existe un accord signé entre l'OIT et un donateur.

45. *Incertitude de la mesure:* La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, exige de la direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les charges à payer, les investissements, les biens et les installations ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Note 3 – Changements apportés aux méthodes comptables

46. Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, qui a été approuvée par le Conseil d'administration du BIT, le Bureau a mis en application certaines modifications des méthodes comptables qui sont admissibles au regard des Normes comptables du système des Nations Unies. Ces changements représentent une avancée dans la perspective du passage à la comptabilité d'exercice intégrale requis par les IPSAS, dont l'adoption pleine et entière est prévue pour 2012. Ces changements ont été appliqués pour améliorer les informations communiquées au lecteur des états financiers.

47. En 2011, l'OIT a mis en application l'IPSAS-2 – Tableaux des flux de trésorerie, l'IPSAS-3 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs et l'IPSAS-13 – Contrats de location, ce qui n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés, hormis la communication d'informations supplémentaires.

48. L'OIT a également mis en application l'IPSAS-12 – Stocks en vertu de laquelle la valeur des stocks de fournitures de production et des publications destinées à la vente ou à une distribution gratuite est dorénavant comptabilisée en tant qu'élément de l'actif. Cette modification de la méthode comptable a été appliquée rétroactivement à compter du 31 décembre 2010, étant donné qu'il n'est pas possible de reconstituer les données antérieures au solde de clôture de 2010. En conséquence, des stocks d'une valeur de 7,9 millions de dollars E.-U. ont été comptabilisés comme élément de l'actif dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, et l'actif net à la clôture en 2010 a augmenté d'autant. La méthode d'évaluation des stocks du Centre de Turin a été modifiée de façon à consister en une évaluation au plus faible du coût et du coût de remplacement, sans que cela n'ait eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

49. Les recettes résultant des services de formation perçues par le Centre de Turin sont dorénavant intégralement comptabilisées en tant que produits des opérations sans contrepartie directe conformément à l'IPSAS-23. Suivant la nouvelle méthode, les recettes sont comptabilisées uniquement lorsque que le Centre du Turin a satisfait aux conditions énoncées dans les accords signés de contribution. Les accords portant sur des exercices futurs sont pris en compte comme sommes à recevoir et produits différés. Par

conséquent, les sommes à recevoir et les produits différés pour 2010 ont été retraités à l'effet de les majorer respectivement de 18,2 millions de dollars E.-U.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

50. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. Sur le montant total des liquidités détenues à la date de clôture, 275,4 millions de dollars E.-U. l'étaient dans la monnaie de fonctionnement, le dollar des Etats-Unis (204,6 millions au 31 décembre 2010), et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement le franc suisse, était de 273 millions de dollars E.-U. (379,7 millions de dollars E.-U. au 31 décembre 2010). L'OIT détenait pour le compte de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et du Syndicat du personnel des liquidités qui sont comptabilisées comme élément du passif dans l'état consolidé de la situation financière (voir note 17).

	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2011	Total 2010
Comptes courants et fonds en caisse	50,3	186,9	15,4	6,0	258,6	319,7
Dépôts à court terme	225,1	52,9	11,8	–	289,8	264,6
Total, trésorerie et dépôts	275,4	239,8	27,2	6,0	548,4	584,3

51. La notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités sont déposées est la suivante:

	AAA ¹	AA ¹	A ¹	BBB ¹	<BBB ¹	Non classés	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66,7	107,6	367,6	3,1	1,3	2,1	548,4
Pourcentage	12,2	19,6	67,0	0,6	0,2	0,4	100,0

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-, la catégorie AA les cotes AA+ et AA-.

Note 5 – Contributions à recevoir des Etats Membres

52. Avant le début de chaque exercice, l'Organisation internationale du Travail met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Le montant des contributions à recevoir à court terme à la date de clôture était de 132,4 millions de francs suisses, soit 140,1 millions de dollars E.-U. au taux de 0,945 franc suisse pour 1 dollar (82,5 millions de francs suisses égalent 86,7 millions de dollars au taux de 0,951 franc suisse pour 1 dollar en vigueur au 31 décembre 2010). Sur ce montant, la somme de 1,3 million de dollars correspondant à des paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers a été déduite, ce qui laisse un montant net de 138,8 millions de dollars de contributions à recevoir des Etats Membres.

	2011 (millions de dollars E.-U.)	2010 (millions de dollars E.-U.)
Contributions à recevoir des Etats Membres (note 28)	138,8	84,9
A déduire: actualisation des arrangements financiers à long terme	(3,1)	(4,4)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(14,0)	(13,6)
Total net à recevoir	121,7	66,9
Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	104,7	50,2
Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	17,0	16,7

53. Le classement par échéance des contributions à recevoir se présente comme suit:

Type de créance	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Contributions à recevoir des Etats Membres	100,9	2,4	35,5	(17,1)	121,7

54. La provision constituée correspond aux sommes dues par d'anciens Etats Membres et par des Etats Membres dont les arriérés sont supérieurs au montant des contributions mises en recouvrement pour les deux années précédentes, à la date de clôture.

55. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice de plans de paiement différé approuvés par la Conférence. Si les Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers ne respectent pas le plan de paiement, ils perdent leur droit de vote, et la provision pour créances douteuses est augmentée du montant total dû par cet Etat Membre. Les contributions à recevoir à long terme ont été actualisées pour représenter la valeur actuelle des sommes à recevoir en utilisant un taux de 2,67 pour cent (3,50 pour cent 2010) basé sur les obligations de sociétés à haut rendement. En conséquence de cette actualisation, l'actif total a diminué de 3,1 millions de dollars (4,4 millions en 2010).

Note 6 – Contributions volontaires à recevoir

56. L'OIT a comptabilisé comme somme à recevoir les sommes dues par les donateurs ayant signé des accords contraignants avec l'Organisation au titre de projets de coopération technique, du CSBO, ou de dons et subventions. Les accords contraignants s'entendent des accords signés entre le donateur et l'OIT qui se traduiront probablement par un apport de ressources pour l'Organisation, compte tenu des termes de l'accord et des relations entretenues de longue date avec le donateur. Tous les accords concernant des projets de coopération technique prévoient des conditions faisant obligation à l'OIT de fournir les services visés dans ces accords, sur la base de plans de travail et de budgets de projet détaillés, et de restituer au donateur les fonds qui n'auraient pas été dépensés. Pour chacun de ces accords conditionnels, l'OIT comptabilise une dette (produit différé) jusqu'à ce qu'elle ait rempli les conditions imposées par le donateur.

	2011	Chiffres de 2010 retraités
	(millions de dollars E.-U.)	(millions de dollars E.-U.)
Projets de coopération technique	314,8	348,0
Compte supplémentaire du budget ordinaire	–	5,3
Services de formation au Centre de Turin	20,6	22,4
Subventions en faveur du Centre de Turin non soumises à condition	0,7	1,2
Total, contributions volontaires à recevoir	336,1	376,9
Contributions volontaires à recevoir à court terme	215,5	280,2
Contributions volontaires à recevoir à long terme	120,6	96,7

57. Sur le montant total de 314,8 millions de dollars à recevoir au titre de projets de coopération technique, 11,6 millions étaient dus à la date de clôture; le solde représente les sommes à recevoir en 2012 et les années suivantes. Sur le total des sommes à recevoir au titre des services de formation du Centre de Turin, 5,8 millions de dollars étaient dus à la date de clôture; le solde représente les sommes à recevoir en 2012 et les années suivantes.

Note 7 – Autres sommes à recevoir

58. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

	2011	Chiffres de 2010 retraités
	(millions de dollars E.-U.)	(millions de dollars E.-U.)
Impôt sur le revenu perçu par les Etats-Unis	6,4	6,0
Sommes à recevoir du PNUD	2,2	1,7
Autres sommes à recevoir	4,1	5,3
Total, autres sommes à recevoir	12,7	13,0

59. Le classement par échéance des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

Type de créance	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	A déduire: provision pour créances douteuses et moins-value	Total
Autres sommes à recevoir	7,5	1,5	3,7	–	12,7

Note 8 – Stocks

60. Le mouvement des stocks au cours de l'année est le suivant:

Rapprochement des stocks (millions de dollars E.-U.)	Fournitures	Publications	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	0,6	7,3	7,9
Stocks produits et stocks achetés en 2011	0,8	14,0	14,8
Stock disponible	1,4	21,3	22,7
A déduire: stocks comptabilisés en charges en 2011	(0,9)	(8,7)	(9,6)
A déduire: dépréciation des stocks en 2011	–	(1,4)	(1,4)
A déduire: stocks sortis du bilan en 2011	–	(2,8)	(2,8)
Solde au 31 décembre 2011	0,5	8,4	8,9

Note 9 – Autres actifs à court terme

61. Les autres actifs à court terme se répartissent comme suit:

	2011 (millions de dollars E.-U.)	2010 (millions de dollars E.-U.)
Avances au personnel	7,4	7,4
Avance aux partenaires d'exécution	1,5	1,4
Autres actifs	4,1	3,4
Total, autres actifs à court terme	13,0	12,2

Note 10 – Investissements

62. L'Organisation détient plusieurs portefeuilles de placements, constitués principalement d'obligations et dans une moindre mesure d'actions, qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et qui se répartissent comme suit:

	2011 (millions de dollars E.-U.)		2010 (millions de dollars E.-U.)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie	2,3	2,3	2,2	2,2
Revenu fixe				
Obligations	55,4	54,6	56,3	56,3
Obligations à taux variable	6,0	6,1	11,5	11,5
Marché monétaire	21,0	20,9	13,9	13,9
Sous-total, instruments à revenu fixe	82,4	81,6	81,7	81,7
Titres				
Placements fiduciaires	10,3	6,2	10,9	6,2
Sous-total, titres	10,3	6,2	10,9	6,2
Total, investissements	95,0	90,1	94,8	90,1

Notation des investissements (juste valeur)
Année 2011 (milliers de dollars E.-U.)

	AAA ¹	AA ¹	A ¹	BBB ¹	Non classés	Total
Liquidités	–	–	–	–	2 304	2 304
Obligations	28 065	24 782	2 624	–	–	55 471
Obligations à taux variable	995	3 980	999	–	–	5 974
Titres	–	5 526	–	–	4 756	10 282
Marché monétaire	–	–	20 992	–	–	20 992
Total, revenu fixe	29 060	34 288	24 615	–	7 060	95 023

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch, et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard and Poors et de Moodys qui ont été utilisées. La catégorie A regroupe les investissements classés A+ et A-, la catégorie AA ceux classés AA+ et AA-. En ce qui concerne les fonds investis sur le marché monétaire, lorsque seules des cotes de crédit à court terme (F1 à F1+ pour Fitch) étaient disponibles, on a attribué une cote A de crédit à long terme.

Note 11 – Terrains et constructions

63. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que de deux parcelles adjacentes. Elle est également titulaire d'un bail emphytéotique passé avec le Canton de Genève pour une autre parcelle. En outre, elle est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal. L'Organisation a par ailleurs fait apporter des améliorations à un bien dont elle est locataire à New Delhi (Inde) ainsi que des améliorations au Centre international de formation à Turin (Italie), y compris la construction du Pavillon Piémont. La valeur de ces biens immobiliers est estimée comme suit:

	2011	2011	2011	2010
	Juste valeur (milliers de dollars E.-U.)	Coût historique (milliers de dollars E.-U.)	Acquisitions/cessions (milliers de dollars E.-U.)	Coût historique (milliers de dollars E.-U.)
Terrains				
Siège – Genève	201 318	–	–	–
Lima	2 381	–	–	–
Abidjan	413	–	–	–
Santiago	1 373	–	–	–
Sous-total	205 485	–	–	–
Bâtiments				
Siège – Genève	186 640	50 218	294	49 924
Lima	8 413	2 881	–	2 881
Brasília	627	406	–	406
Abidjan	2 342	2 417	–	2 417
Dar es-Salaam	2 331	1 797	–	1 797
Buenos Aires	600	677	–	677
Islamabad	363	1 918	–	1 918
Santiago	2 637	1 939	–	1 939
Bruxelles	807	449	–	449
Sous-total	204 760	62 702	294	62 408
Total, terrains et bâtiments, à leur juste valeur	410 245	62 702	294	62 408
Améliorations locatives, au coût				
New Delhi	567	567	–	567
Turin	7 721	7 721	–	7 854
Sous-total	8 288	8 288	–	8 421
Total	418 533	70 990	294	70 829

64. La juste valeur de tous les terrains et bâtiment et le coût historique des améliorations locatives correspondent à la valeur comptable nette de 418,5 millions de dollars.

65. Afin de comptabiliser plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous ses biens au 31 décembre 2011 sur la base des Normes d'évaluation internationales publiées par l'*International Valuation Standards Committee*. La juste valeur des terrains et bâtiments en 2011 a été revue en baisse de 68,6 millions de dollars, compte tenu d'un gain de réévaluation dû au change de 2,1 millions de dollars et d'une dépréciation de 70,7 millions de dollars. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée comme étant un élément distinct de l'actif net et s'établit à 347,5 millions de dollars pour 2011 (416,4 millions de dollars au 31 décembre 2010).

66. Les coûts capitalisés cumulés relatifs au projet de rénovation du bâtiment du siège s'élèvent au total à 0,3 million de dollars.

67. Les améliorations locatives réalisées à Turin pour un montant de 6 millions d'euros ont été comptabilisées à des taux différents (0,774 euros pour 1 dollar en 2011, 0,761 euros pour 1 dollar en 2010), d'où un écart de change de 133 000 dollars environ.

Note 12 – Produits différés

68. Le montant des produits différés se répartit comme suit:

	2010 (millions de dollars E.-U.)	Chiffres de 2010 retraités (millions de dollars E.-U.)
Produits différés – à court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	18,1	21,9
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	199,8	253,6
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	12,8	13,7
Cotisations anticipées à la CAPS	0,6	0,6
Autres produits différés	0,5	1,2
Sous-total, produits différés à court terme	231,8	291,0
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	117,5	91,7
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	3,1	5,0
Sous-total, produits différés à long terme	120,6	96,7
Total, produits différés	352,4	387,7

69. Les contributions différées correspondent aux montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir. Les contributions volontaires différées représentent la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur.

Note 13 – Sommes dues aux donateurs

70. L'OIT met en œuvre des projets de coopération technique pour le compte de donateurs, dont les Etats Membres, le PNUD et d'autres organisations internationales non gouvernementales. La durée d'exécution d'un bon nombre de ces projets est de plusieurs années et excède donc celle de l'exercice financier de l'OIT. Les accords avec les donateurs prévoient des conditions exigeant la réalisation de tâches et d'activités spécifiques ainsi que la restitution des crédits non utilisés. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs sont assimilés à une dette de l'Organisation jusqu'à ce que le projet soit achevé conformément à l'accord conclu avec le donateur et que les éventuels crédits non utilisés lui aient été restitués.

71. Le montant total des crédits détenus pour le compte de donateurs était de 210,4 millions de dollars à la date de clôture (212,8 millions de dollars au 31 décembre 2010).

Note 14 – Passif lié aux avantages du personnel

72. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel ne sont pas capitalisés, sauf indication contraire ci-après.

	2011 (millions de dollars E.-U.)	2010 (millions de dollars E.-U.)
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	2,2	1,1
Jours de congés accumulés	3,9	3,2
Congé dans les foyers	0,6	0,4
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	3,7	4,1
Assurance-maladie après la cessation de service	20,6	17,7
Sous-total, passif à court terme	31,0	26,5
Passif à long terme		
Jours de congés accumulés	31,6	32,3
Indemnité et frais de voyage de rapatriement	50,0	47,8
Assurance-maladie après la cessation de service	717,4	545,9
Sous-total, passif à long terme	799,0	626,0
Total, passif lié aux avantages du personnel	830,0	652,5

73. En 2011, le montant total des décaissements effectués au titre de l'allocation pour frais d'études, du paiement des jours de congé accumulés, des congés dans les foyers et de l'indemnité et des frais de voyage de rapatriement s'élevait à 20,3 millions de dollars (23,9 millions de dollars en 2010).

74. La méthode employée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante:

75. *Jours de congé accumulés:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables de congé annuel qui sont payables à la cessation de service.

76. *Indemnité et frais de voyage de rapatriement:* Conformément au Statut du personnel du BIT, les fonctionnaires du Bureau qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leurs foyers. Le personnel des services généraux du Centre de Turin a droit par ailleurs à une indemnité de fin de service.

77. En outre, les fonctionnaires du BIT, les conjoints et les enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service.

78. Le BIT dispose d'un fonds affecté exclusivement au financement des indemnités de rapatriement et contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice. La contribution totale versée en 2011 au Fonds des indemnités de fin de contrat était de 4,6 millions de dollars (4,5 millions de dollars en 2010). Le BIT a provisionné le Fonds des indemnités de fin

de contrat d'un montant de 31,6 millions de dollars (29,7 millions au 31 décembre 2010) pour couvrir partiellement le coût de l'indemnité de rapatriement.

79. *Congé dans les foyers*: Les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. Le passif enregistré correspond à la valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture.

80. *Allocation pour frais d'études*: Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement d'une partie des sommes dépensées pour l'éducation de leurs enfants à charge à hauteur du montant maximal établi par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

81. *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*: L'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

82. La méthode actuarielle adoptée par la Caisse, qui est la méthode des «agrégats avec intrants», a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs, sur la base de différentes séries d'hypothèses concernant l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques démographiques des bénéficiaires. L'étude actuarielle est réalisée au moins une fois tous les trois ans, la dernière correspondant à la situation au 31 décembre 2009. Les résultats de la prochaine étude actuarielle, qui sera réalisée sur la base de la situation au 31 décembre 2011, seront publiés dans le courant de l'année 2012. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: www.unjspf.org.

83. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. A la date de l'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

84. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements et les avoirs du régime de pension entre les différentes organisations affiliées. Comme l'OIT, pas plus que les autres organisations affiliées, n'est à même d'identifier la part lui revenant de la situation financière et des résultats du régime de pension de façon suffisamment fiable à des fins comptables, elle a considéré ce régime comme un régime à contributions définies, comme prévu par l'IPSAS-25 – Avantages du personnel.

85. En 2011, l'OIT a versé à la Caisse 79,2 millions de dollars, dont 52,6 millions représentaient la part patronale (75,2 millions de dollars en 2010, dont 49,9 millions de dollars pour la part patronale).

86. *Assurance-maladie après la cessation de service:* Les fonctionnaires (et leurs conjoints, enfants à charge et survivants) quittant le service à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et s'ils ont été bénéficiaires de la CAPS pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. Les mêmes prestations s'appliquent aux fonctionnaires bénéficiant d'une pension d'invalidité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou de la Caisse des pensions du BIT. Une évaluation actuarielle effectuée en 2011 a établi les engagements estimés de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture.

87. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation du coût des prestations maladie après la cessation de service et de la contribution que l'OIT devra y apporter. Pour l'évaluation de 2011, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous. Elles ont servi à déterminer le coût pour l'OIT des prestations après la cessation de service au 31 décembre 2011.

Principales hypothèses financières	2011 (pourcentage)	2010 (pourcentage)
Taux d'actualisation au début de l'exercice	3,50	4,25
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	2,67	3,50
Taux des futures augmentations de rémunération au début de l'exercice	2,50	2,50
Taux des futures augmentations de rémunération à la fin de l'exercice	3,80	2,50
Taux des augmentations de pension au début de l'exercice	2,00	2,00
Taux des augmentations de pension à la fin de l'exercice	2,00	2,00
Inflation des frais médicaux	5,30 à partir de 2011, ramenée à 3 % à raison de 0,275 % par an	3,80 à partir de 2010, ramenée à 3 % à raison de 0,20% par an

88. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Dans les pays où il n'y a pas de marché actif pour ce type d'obligations, il sera fait référence au rendement du marché des obligations d'Etat (à la date de clôture). Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise (franc suisse, livre sterling, dollar E.-U. et euro). Le taux d'actualisation final a alors été déterminé en faisant la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises.

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité	(milliers de dollars E.-U.)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	14 338
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur le coût des prestations et le coût financier	(10 748)
1 pour cent d'augmentation du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	151 687
1 pour cent de diminution du taux d'évolution du coût des prestations – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(119 592)

Hypothèses actuarielles en matière médicale	Age	Hommes	Femmes
Coût annuel des demandes de remboursement (dollars E.-U.)	50	4 126	4 598
	60	5 168	5 023
	70	7 099	5 244
	80	10 257	7 964
Dépenses annuelles d'administration (dollars E.-U.)	–	218	218
Participation	97,5 pour cent des futurs retraités demanderont à être affiliés à la CAPS		
Couverture des conjoints	75 pour cent et 25 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin, respectivement, ont un conjoint demandant à être affilié à la CAPS. Les femmes sont supposées avoir cinq ans de moins que leurs conjoints.		

	2011 (milliers de dollars E.-U.)	2010 (milliers de dollars E.-U.)
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	563 558	481 061
Coût net des prestations	16 943	12 761
Coût financier	19 416	20 069
Prestations nettes versées	(20 657)	(17 670)
Passif (gain)/perte du(e) à l'expérience	(26 077)	3 798
Passif (gain)/perte du(e) aux changements d'hypothèse	184 866	63 539
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	738 049	563 558
Etat de la situation financière, actif/(passif), début d'exercice	(563 558)	(481 061)
Total (débit)/crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	(36 359)	(32 830)
Montant total comptabilisé en actifs nets	(158 789)	(67 337)
Part patronale	20 657	17 670
Etat de la situation financière, actif/(passif), fin d'exercice	(738 049)	(563 558)

89. Les dépenses liées au coût financier et au coût actuel des prestations pour 2011 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que dépenses de personnel. La perte actuarielle cumulée de 226,1 millions de dollars (67,3 millions au 31 décembre 2010) est constatée dans les actifs nets. En vertu de l'IPSAS-25, le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé et, par conséquent, il n'y a pas eu de comptabilisation des actifs du régime à la juste valeur, si bien que la totalité des passifs de l'assurance-maladie a été portée au passif de l'OIT.

90. Un montant de 48,5 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (40,4 millions de dollars au 31 décembre 2010) pour couvrir le passif actuel de la Caisse.

Note 15 – Emprunts

91. Les emprunts correspondent aux prêts sans intérêts accordés à l'OIT de 1968 à 1977 pour la construction du bâtiment du siège par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Le remboursement de ces prêts s'effectue par annuités, le paiement libératoire devant avoir lieu en 2025. Ces prêts ne sont pas garantis.

	2011 (millions de dollars E.-U.)	2010 (millions de dollars E.-U.)
Sommes dues l'année prochaine	3,9	3,9
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans (3,7 millions de francs suisses par an)	15,7	15,6
Sommes dues après cinq ans	35,3	38,9
Sous-total, emprunts exigibles à long terme	51,0	54,5
A déduire: emprunts exigibles à long terme	(8,4)	(12,0)
Total, emprunts	46,5	46,4

92. Afin de refléter plus exactement la valeur temps de l'argent, le solde à long terme a été actualisé en utilisant le taux d'actualisation des obligations d'entreprises de première qualité (2011 – 2,67 pour cent; 2010 – 3,50 pour cent) établi en francs suisses par l'actuaire indépendant. Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2011.

Note 16 – Sommes dues aux Etats Membres

93. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2010 a été inclus en tant qu'élément séparé du solde de fonds accumulés sous réserve des résultats de la période biennale. Le montant dû aux Etats Membres se répartit comme suit:

	2011 (dollars E.-U.)	2010 (dollars E.-U.)
Excédents des périodes précédentes non distribués	549 022	1 501 006
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	285 644	283 841
Moitié de la prime nette non répartie, période en cours	4 928 447	–
Sous-total	5 763 113	1 784 847
Fonds d'incitation	5 116 519	15 877 152
Montant total dû aux Etats Membres	10 879 632	17 661 999

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

94. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des opérations imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- *Prime nette* – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change entre dollars E.-U. et francs suisses qui sera répartie entre eux, en se fondant sur une proportion du total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et qui sera créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, le résultat d'exploitation net est calculé sur une base biennale. Le solde dû aux Etats Membres pour la période biennale 2010-11 se répartit comme suit:

Calcul du Fonds de stabilisation des changes	2010-11	2008-09
Prime nette provenant de l'achat à terme de dollars E.-U.	3 723 872	9 748 137
Gains (pertes) de change provenant de la réévaluation, après passage du taux de change budgétaire au taux de change opérationnel des Nations Unies, des:		
Recettes	65 878 903	89 883 557
Dépenses	(43 553 299)	(44 578 232)
Achats à terme de dollars E.-U.	(30 838 665)	(31 421 566)
Réévaluation de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au taux de change opérationnel des Nations Unies	8 494 249	8 465 457
Réévaluation de la provision pour arriérés de contribution	7 479 339	(3 019 531)
Réévaluation de l'excédent du budget ordinaire	(1 327 502)	(204 100)
Total, Fonds de stabilisation des changes	9 856 897	28 873 722

95. **Fonds d'incitation** – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions à terme de change. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité des contributions qui leur ont été fixées à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette a été acquise.

Calcul du montant du Fonds d'incitation	2011	2010
	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)
Intérêts acquis 2011 (2010)	100 744	86 776
Intérêts acquis 2010 (2009)	87 327	154 238
Total, intérêts acquis	188 071	241 014
Moitié de la prime nette	4 928 448	15 636 138
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	5 116 519	15 877 152

Note 17 – Fonds détenus pour le compte de l'UIT

96. Ces fonds comprennent les placements et autres avoirs de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT et de l'UIT détenus pour le compte de l'Union internationale des télécommunications:

	2011 (millions de dollars E.-U.)	2010 (millions de dollars E.-U.)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,3
Placements	11,4	10,6
Produits dérivés	–	0,5
Autres sommes à recevoir	0,1	0,1
A déduire:		
Sommes et charges à payer	(4,7)	(4,7)
Passif lié aux produits dérivés	(0,1)	–
Montant net des fonds détenus pour le compte de l'UIT	6,9	6,8

Note 18 – Autres passifs à court terme

97. Les autres passifs à court terme comprennent les sommes détenues pour le compte d'unités indépendantes auxquelles l'OIT fournit des services financiers, notamment le Syndicat du personnel du BIT et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

98. Une provision de 0,7 million de dollars E.-U. (0,5 million au 31 décembre 2010) est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT pour lesquelles il est probable ou certain que l'OIT devra régler l'obligation et le montant peut être estimé de manière fiable.

Note 19 – Instruments financiers

Gestion des risques financiers

99. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière. Les risques de change liés à la valeur des placements effectués dans des monnaies autres que le franc suisse pour la CAPS ainsi que la nécessité de faire face à des obligations évaluées en dollars E.-U., avec des contributions au budget ordinaire payées en francs suisses par les Etats Membres, sont compensés en utilisant des instruments de couverture (contrats d'achat à terme).

100. *Risque de prix*: Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

101. *Risque de change*: Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en monnaie étrangère, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies, en particulier l'euro. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des taux de change. L'OIT atténue le risque pour son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses (à une hauteur suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses), au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats

Membres, et par la passation de contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars E.-U. Elle passe également des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements détenus en monnaies autres que le franc suisse pour le compte de la CAPS, dont les obligations sont principalement en francs suisses. La sensibilité de l'OIT aux fluctuations des taux de change en rapport avec ses recettes et dépenses d'exploitation est donc limitée.

102. *Risque de taux d'intérêt*: Risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OIT n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, et ses emprunts ne sont pas non plus soumis à des taux d'intérêt, de sorte que ni les uns ni les autres ne subissent les fluctuations des taux d'intérêt. Toutes les créances pour lesquelles des arrangements financiers concernant des remboursements sur plus d'un an ont été approuvés, et tous les emprunts à long terme ont été actualisés en appliquant un taux fondé sur le rendement des obligations de société de première qualité en francs suisses.

103. Les investissements de l'OIT comprennent un montant de 84,7 millions de dollars E.-U. de placements pour une durée déterminée, dont 6 millions dans des obligations à taux variable, le reste (obligations d'Etat et billets de trésorerie) étant soumis aux fluctuations des taux d'intérêt. L'Organisation gère son risque de taux d'intérêt en échelonnant sur quelques années les dates d'échéance des placements.

104. *Risque de marché*: Tous les investissements de l'OIT sont évalués à la juste valeur sur la base du cours du marché à la date de clôture. Ils sont effectués dans des titres de première qualité et dans des fonds d'actions dont la valeur fluctuera en fonction des conditions du marché. L'état récent du marché a influé sur la valeur de marché totale des investissements de l'OIT: leur juste valeur, de 94,8 millions de dollars E.-U. à la fin de 2010, est passée à 95 millions de dollars à la fin de 2011. Les fluctuations n'ont pas d'impact sur les besoins de financement des activités actuelles de l'Organisation, principalement financées par les contributions à recevoir des Etats Membres et les contributions volontaires.

105. *Risque de crédit*: Risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. L'OIT est exposée à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et les contrats d'achat à terme qu'elle conclut. L'exposition maximale au risque de crédit de l'OIT au 31 décembre 2011 est la valeur comptable de ces actifs.

106. *Risque de liquidité*: Risque que le BIT ait du mal à faire face à ses obligations financières associées au passif financier. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le BIT à s'assurer, dans toute la mesure possible, qu'elle disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations à leur date d'échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes. Le Bureau gère également le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de trésorerie réels et estimés. Il n'a pas le pouvoir de contracter des dettes à long terme sans l'approbation de son Conseil d'administration, qui est élu par les Etats Membres de l'Organisation.

107. *Risque de flux de trésorerie*: Risque de fluctuation du montant des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier. Toutes les sommes à recevoir à long terme par l'OIT en vertu d'arrangements financiers concernant le remboursement d'arriérés par des Etats Membres ainsi que ses emprunts à long terme ont été actualisés pour refléter la valeur actuelle de ces actifs et passifs. Le flux de trésorerie anticipé de l'OIT provient à 99 pour cent des contributions à recevoir et des contributions volontaires. Les contributions obligatoires versées par les Etats Membres fournissent

53 pour cent des ressources de trésorerie requises pour financer les activités de l'OIT liées à son budget ordinaire et à son Fonds de fonctionnement. L'expérience historique montre que 88 pour cent de ces fonds sont reçus dans l'année de facturation et plus de 99 pour cent le sont dans un délai de deux ans. Les contributions volontaires des donateurs fournissent 39 pour cent des ressources de trésorerie requises pour les projets de coopération technique et autres activités financées par des sources extrabudgétaires. Les projets ainsi financés ne démarrent pas tant que les liquidités nécessaires pour mener les activités prévues dans le cadre des projets n'ont pas été déposées sur les comptes en banque de l'OIT. Le reste du flux de trésorerie – intérêts et dividendes, produit des ventes, redevances et autres recettes – ne représente que 3 pour cent du total des ressources de trésorerie requises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, et placements

108. Le Bureau a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et tant la direction du BIT que son Comité des placements estiment que le risque de perte est faible. Les placements de l'Organisation sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide les décisions en la matière. Le BIT investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

109. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

Placements

110. Les placements sont effectués dans des obligations d'Etat, des billets de trésorerie, des fonds communs de placement et des obligations à taux variable.

Produits dérivés

111. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins en dollars E.-U. pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. La valeur nominale de l'accord de couverture pour l'exercice 2012-13 est de 305,1 millions de dollars E.-U. (253,2 millions de dollars E.-U. pour 2010-11), achetés à un taux moyen de 0,83 franc suisse pour 1 dollar E.-U. (1,05 franc suisse pour 1 dollar pour 2010-11). Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars E.-U. du budget ordinaire par mois.

112. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par les banques contractantes au 31 décembre 2011 s'élevait à 31,1 millions de dollars (contre un passif de 16,7 millions de dollars au 31 décembre 2010). Sur le total de l'actif, un montant de 15,4 millions de dollars correspond à des contrats venant à échéance dans les douze prochains mois (contre un passif de 16,7 millions de dollars au 31 décembre 2010), et un

montant de 15,7 millions de dollars correspond à des contrats venant à échéance dans plus de douze mois (aucun montant au 31 décembre 2010).

113. La CAPS couvre le risque lié aux actifs détenus dans des monnaies autres que le franc suisse en concluant des contrats d'achat à terme dans chacune des monnaies dans lesquelles des placements sont faits. La valeur de marché des contrats d'achat à terme telle qu'indiquée par le gestionnaire de portefeuille était un montant négatif (-0,6 million de dollars à la date de clôture) (2,9 millions de dollars au 31 décembre 2010). Le montant total de l'actif comptabilisé a trait à des contrats qui arrivent à échéance dans les douze prochains mois.

114. Le Centre de Turin tire principalement son financement d'une contribution volontaire versée par l'OIT à partir de crédits inscrits à cette fin au budget ordinaire de l'Organisation. Ces fonds sont versés en dollars E.-U., qui est la monnaie de fonctionnement de l'OIT. Afin de limiter le risque de perte lors de la conversion en euro (monnaie de fonctionnement du Centre de Turin) de la contribution versée en dollars, le Centre de Turin a passé des contrats d'achat à terme de devises pour couvrir une partie de la valeur en euro de la contribution volontaire de 2012. La valeur nominale du contrat est de 3 millions de dollars, achetés à un taux de change moyen de 0,705 euro pour 1 dollar. Les contrats arrivent à échéance le 12 janvier 2012. Leur valeur de marché au 31 décembre 2011 était un montant négatif (-0,3 million de dollars).

115. Le BIT gère l'exposition au risque de crédit de l'Organisation pour les produits dérivés, en passant des contrats principalement avec des institutions financières de bonne réputation.

116. Le BIT n'estime pas être exposé à un niveau de risque de crédit inhabituel ou important.

Gestion des capitaux

117. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars E.-U. par rapport aux recettes en francs suisses constituées par les contributions des Etats Membres.

118. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 20 – Contrats de location simples

119. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies en vertu d'accords de

répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 1,6 million de dollars en 2011. Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2011 était de 9,8 millions de dollars.

120. Les paiements minimums futurs de location au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

	2011 (millions de dollars E.-U.)
A moins d'un an	1.3
A plus d'un an mais moins de cinq ans	2.4
A plus de cinq ans	2.2
Total, engagements au titre de contrats de location simples	5.9

121. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,8 million de dollars E.-U. en 2011. Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

Note 21 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

122. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie sont établis sur une autre base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – budget ordinaire (état V-A), lequel est dressé selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier de l'OIT, en utilisant un taux de change budgétaire fixe de 1,07 franc suisse pour 1 dollar pour la période biennale 2010-11. Selon cette méthode modifiée, les recettes sont comptabilisées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Les dépenses sont prises en compte selon le principe de l'exécution; toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel sont passés en charges à la date de livraison et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel.

123. Les informations fournies dans l'état V-A ne concernent que la portion du Fonds de fonctionnement pour laquelle un budget est adopté par la Conférence internationale du Travail. On trouvera dans les états V-B à V-D des comparaisons distinctes des budgets adoptés et des recettes et dépenses effectives pour les autres fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement de l'OIT, dont le budget est adopté par le Conseil d'administration du BIT. Tous les budgets adoptés se rapportent à la période biennale allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011. Ces budgets sont dressés selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées à la date de réception des sommes et les dépenses selon le principe de l'exécution. Toutefois, les coûts afférents à l'acquisition de matériel ne sont passés en charges qu'à compter de la date de livraison, et les dépenses ne comprennent pas les coûts afférents aux variations des provisions constituées pour le passif lié aux avantages du personnel. Toutes les

transactions sont enregistrées en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.

124. Le Conseil du Centre international de formation de Turin adopte annuellement le budget du Centre en euros et le présente pour information au Conseil d'administration du BIT, conformément au Règlement financier du Centre de Turin. Pour faciliter la fourniture d'informations budgétaires pertinentes en ce qui concerne le Centre de Turin, l'état V-E est présenté en euros et en dollars E.-U. sur la base d'une moyenne des taux de change officiels de l'euro contre le dollar en vigueur pour chaque mois de 2011. Le budget est établi sur la base de la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

125. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, des états distincts de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ont été établis pour chaque budget publié, adopté par la Conférence internationale du Travail dans le cas du budget ordinaire, par le Conseil d'administration du BIT en ce qui concerne l'IIES, le CINTERFOR et le CIS, ou par le Conseil du Centre de Turin. Il n'y avait pas de différence entre les budgets initiaux et les budgets finals approuvés par le Conseil d'administration du BIT au cours de 2011.

126. Lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable aux montants inscrits au budget sont rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers consolidés, les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporaires ou les différences liées à l'entité étant indiquées séparément, le cas échéant.

127. Des différences liées à la méthode comptable apparaissent lorsque le budget approuvé est établi selon une autre méthode que la méthode comptable de base. S'agissant de l'OIT, le budget ordinaire est établi selon la méthode modifiée de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier de l'Organisation, en appliquant un taux de change budgétaire fixe, y compris pour la passation en charges de toutes les dépenses en immobilisations, et les états financiers consolidés sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale.

128. Dans le cas de l'OIT, des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés (ceux adoptés par la Conférence, par le Conseil d'administration du BIT et par le Conseil du Centre de Turin) incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation.

129. Des différences liées à la présentation apparaissent lorsque les formats et la classification adoptés pour la présentation du tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels diffèrent.

130. Les activités de financement se rapportent au remboursement du montant des emprunts nets contractés par l'OIT.

131. Les activités d'investissement incluent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et d'autres investissements, à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

132. Les activités d'exploitation sont les principales activités de l'OIT qui sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, les contributions volontaires, les honoraires perçus pour des services rendus et par des produits divers.

133. Les fonds du Bureau et le calcul de l'excédent budgétaire sont régis par les dispositions du Règlement financier.

134. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier de celui obtenu dans le cadre de la mise en œuvre progressive des IPSAS.

Rapprochement des montants de l'excédent sur une base budgétaire et selon les IPSAS

(Milliers de dollars E.-U.)	Budget ordinaire	Centre de Turin	IIES	CINTERFOR	CIS	Total
Résultat net sur une base budgétaire (état V)	(52 659)	1 062	(931)	132	(375)	(52 771)
A déduire: différence temporaire ¹	(24 614)	–	525	15	49	(24 025)
Résultat net après ajustement	(77 273)	1 062	(406)	147	(326)	(76 796)
Eléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS						
Traitement des écarts de change	17 618	–	–	–	–	17 618
Provision pour les contributions à recevoir	53 116	–	–	–	–	53 116
Actualisation des sommes à recevoir d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers	1 332	–	–	–	–	1 332
Comptabilisation des stocks	1 406	–	–	–	–	1 406
Régularisation des avantages du personnel	(228)	–	98	(105)	(1)	(236)
Réserve pour éventualités	(146)	–	–	–	–	(146)
Différences liées à la présentation et autres différences	(508)	(412)	–	–	–	(920)
Résultat net selon les IPSAS	(4 683)	650	(308)	42	(327)	(4 626)
A ajouter: mouvement net des autres fonds						2 476
Résultat net indiqué dans l'état consolidé de la performance financière						(2 150)

Rapprochement des états V et VI

	2011			
	Exploitation	Investissement	Financement	Total
	(milliers de dollars E.-U.)			
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	(52 659)	–	–	(52 659)
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-E)	1 062	–	–	1 062
Résultat net pour l'IIES (état V-B)	(931)	–	–	(931)
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-C)	132	–	–	132
Résultat net pour le CIS (état V-D)	(375)	–	–	(375)
Différence temporaire ¹	(24 025)			(24 025)
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	(76 796)	–	–	(76 796)
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différences liées à la méthode	72 590	–	–	72 590
Différences liées à la présentation	(412)	–	–	(412)
Différences liées à l'entité	(11 867)	4 578	(4 020)	(11 309)
Flux nets de trésorerie	(16 485)	4 578	(4 020)	(15 927)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie	(19 956)	–	–	(19 956)
Montant réel indiqué dans le tableau des flux de trésorerie (état IV)	(36 441)	4 578	(4 020)	(35 883)

¹ Les états V-A à V-D présentent le résultat net pour l'exercice 2010-11. Le résultat net pour 2010 calculé sur une base budgétaire est déduit aux fins du rapprochement.

Note 22 – Information relative aux parties liées

135. Les principaux cadres dirigeants sont le Directeur général, les directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants élus par la Conférence internationale du Travail, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT.

136. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités calculés conformément au Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration pour 2011. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection santé du personnel du BIT/UIT (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont prises en compte comme des régimes à prestations définies.

Catégorie	2011		2010	
	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)	Individus	Rémunération (dollars E.-U.)
Principaux cadres dirigeants	15	5 482 861	14,59	4 727 274

137. Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

138. En 2011, les transactions relatives aux parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 135 503 dollars E.-U. (3 569 dollars en 2010). Toutes ces transactions doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 23 – Produits des opérations sans contrepartie directe

139. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires versées par des donateurs au titre des projets de coopération technique et du CSBO.

Produits des opérations sans contrepartie directe	2011	Chiffres de 2010 retraités
	(en millions de dollars E.-U.)	(en millions de dollars E.-U.)
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	408,8	377,5
Variation de la provision pour les contributions à recevoir	(0,3)	(1,0)
Contributions volontaires à des projets de coopération technique et au CSBO, dons et subventions	271,9	285,0
Services de formation du Centre de Turin	24,0	18,6
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	704,4	680,1
Sommes à recevoir au titre des contributions fixées	121,7	66,9
Sommes à recevoir au titre des contributions volontaires	336,1	376,9
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	457,8	443,8
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	317,3	345,3
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin	15,9	18,7
Avances reçues au titre des contributions fixées	18,1	21,9

Note 24 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

140. *Actifs éventuels*: A sa session de juin 2011, la Conférence internationale du Travail a adopté le budget pour la période biennale 2012-13, et le montant des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT s'élevait à 723,8 millions de francs suisses (861,6 millions de dollars E.-U. au taux de change budgétaire de 0,84 franc suisse pour 1 dollar fixé par la Conférence pour la période biennale 2012-13). Ce montant n'est pas comptabilisé comme actif, mais il est néanmoins communiqué, car il s'agit d'un apport de ressources probable. Les fonds qui en résulteront seront portés en charges pour financer les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'OIT pour la période biennale 2012-13, conformément au budget adopté par la Conférence. En outre, le versement d'une contribution volontaire d'un montant de 10,8 millions de dollars destinée au Centre de

Turin et portant sur des exercices ultérieurs est considéré comme probable, tout comme celui des contributions au CSBO dues pour 2012 et les exercices ultérieurs qui s'élèvent au total à 6,6 millions de dollars.

141. *Passifs éventuels*: L'OIT a un passif éventuel estimé à 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2010) pour des réclamations ou des actions en justice liées au Tribunal administratif de l'OIT qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un passif. Il s'agit de réclamations ou d'actions en justice pour lesquelles il est probable que l'OIT devra éteindre l'obligation, mais dont le montant ne peut pas être calculé ou estimé de façon fiable, ou pour lesquelles il n'est pas probable que le BIT devra éteindre l'obligation. En 2011, les jugements rendus par le Tribunal administratif de l'OIT ont donné lieu au versement de 0,7 million de dollars au titre de réclamations existantes et de nouvelles réclamations ont été introduites, qui représentent un montant de 0,2 million de dollars. L'OIT prévoit que ces réclamations feront l'objet d'un règlement dans le courant des 24 prochains mois. Il existe d'autres obligations potentielles qui risquent d'entraîner des sorties de fonds non négligeables dans l'avenir. Ces obligations potentielles pourront devenir un passif réel selon qu'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OIT surviendront ou non. A ce stade, l'OIT n'est pas en mesure de déterminer s'il existe une obligation actuelle ni de calculer de façon fiable le montant probable des sorties de fonds; c'est pourquoi aucun montant supplémentaire n'est inscrit ni communiqué dans les états financiers consolidés.

142. *Engagements*: L'OIT a conclu des contrats pluriannuels concernant l'hébergement et le support technique de ses systèmes fondés sur Oracle, la fourniture de services de nettoyage et de maintenance technique dans le bâtiment du siège à Genève, et des services de restauration et d'agence de voyages au Centre de Turin. Le montant des engagements non réglés était estimé à 9,9 millions de dollars au 31 décembre 2011 (10,5 millions au 31 décembre 2010). Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 1 million de dollars au 31 décembre 2011 (aucun contrat n'était en cours au 31 décembre 2010).

Note 25 – Contributions en nature d'espaces de bureau et d'installations

143. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Elle ne détient pas de titres de propriété pour ces biens qui restent en la possession du gouvernement ayant accordé le droit de les utiliser. La valeur financière de ces installations n'est pas comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière et la valeur annuelle du droit de jouissance n'a pas non plus été comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière.

144. Les principales contributions consistant à accorder le droit d'utiliser des installations pendant une longue durée sont les suivantes:

- Le campus et les installations du Centre international de formation de Turin mis à sa disposition par la ville de Turin (Italie), y compris les installations dont la construction a été financée par des fonds provenant du gouvernement italien.
- Les terrains sur lesquels l'OIT a construit des bâtiments à Islamabad, à Brasília et à Dar es-Salaam, et respectivement fournis par le gouvernement du Pakistan, le gouvernement du Brésil et le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.

- Les locaux occupés par les bureaux extérieurs de l'OIT et mis à sa disposition par le gouvernement de la Hongrie pour le bureau de Budapest, le gouvernement du Liban pour celui de Beyrouth, le gouvernement du Cameroun pour celui de Yaoundé, le gouvernement du Koweït pour celui de Koweït, le gouvernement de la Turquie pour celui d'Ankara, le gouvernement du Sénégal pour celui de Dakar, le gouvernement du Nigéria pour celui d'Abuja, le gouvernement du Portugal pour celui de Lisbonne, le gouvernement de l'Espagne pour celui de Madrid, le gouvernement de l'Italie pour celui de Rome, le gouvernement de Sri Lanka pour celui de Colombo et le gouvernement de l'Uruguay pour le CINTERFOR à Montevideo. En outre, le gouvernement de l'Inde prend en partie à sa charge le loyer des locaux du bureau situé à New Delhi.

Note 26 – Données comparatives

145. Certaines données comparatives ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'année considérée.

Note 27 – Etats au format des Normes comptables du système des Nations Unies (valeurs pour les secteurs)

146. Conformément aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, le BIT a établi les états dans un format mixte, en présentant l'information par grand groupe de fonds gérés par l'Organisation, décrits dans la note 1. La composition des groupes de fonds correspond aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, qui imposent de distinguer les fonds qui sont à la disposition des Etats Membres de ceux qui ne le sont pas. Les transferts intersectoriels sont supprimés de la colonne intitulée «Transactions intersectorielles» dans les états ci-après. Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- Contributions du budget ordinaire à d'autres fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement et aux fonds hors Fonds de fonctionnement, y compris le Centre de Turin. La Conférence fixe le montant de cette contribution au stade de l'adoption du budget ordinaire de l'Organisation.
- Contributions de chaque secteur aux autres fonds inclus dans le Fonds de fonctionnement. Elles comprennent les cotisations à la Caisse d'assurance-maladie de l'OIT en contrepartie de celles versées par les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires à la retraite (soit le double du montant de la cotisation acquittée par les retraités), les contributions au Fonds des indemnités de fin de contrat et au Fonds d'indemnisation à des taux fixés par le Conseil d'administration du BIT.
- Frais perçus pour les services d'appui au programme fournis par d'autres secteurs dans le cadre de projets financés par des ressources extrabudgétaires à des taux fixés en accord avec les différents donateurs.
- Frais perçus pour les services de formation fournis au BIT par le Centre de Turin, calculés sur la base des coûts réels assumés par le Centre.

Organisation internationale du Travail
Etat I (format des Normes comptables du système des Nations Unies)
Etat des recettes et des dépenses, de l'évolution des réserves et du solde des fonds
pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
(en millions de dollars E.-U.)

	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Recettes										
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	408,8	377,5	–	–	–	–	–	–	408,8	377,5
Révision de la provision pour les contributions à recevoir	(0,3)	(1,0)	–	–	–	–	–	–	(0,3)	(1,0)
Contributions volontaires	31,1	27,2	14,8	16,2	226,0	241,6	–	–	271,9	285,0
Services de formation du Centre de Turin	–	–	33,6	27,4	–	–	(9,6)	(8,8)	24,0	18,6
Recettes perçues au titre de l'appui au programme	20,6	22,3	0,2	0,5	–	–	(20,8)	(22,8)	–	–
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	21,4	19,2	–	–	–	–	–	–	21,4	19,2
Produit des ventes et redevances	4,5	5,8	2,6	2,4	1,0	0,4	(1,1)	(0,9)	7,0	7,7
Produit des placements	3,5	2,9	(0,4)	1,1	0,9	–	–	–	4,0	4,0
Contributions intersectorielles	34,9	34,9	6,2	6,2	–	–	(41,1)	(41,1)	–	–
Gain (perte) net de change et réévaluation	13,2	7,0	(0,2)	0,3	(0,2)	(0,1)	–	–	12,8	7,2
Autres recettes	0,6	2,2	3,3	2,6	–	–	–	–	3,9	4,8
Total, recettes	538,3	498,0	60,1	56,7	227,7	241,9	(72,6)	(73,6)	753,5	723,0
Dépenses										
Dépenses de personnel	331,5	290,3	29,3	28,5	85,7	86,9	(17,9)	(15,9)	428,6	389,8
Frais de voyage	18,0	14,6	5,9	5,6	10,1	11,1	–	–	34,0	31,3
Contrats de sous-traitance	37,0	21,2	11,9	9,3	58,6	61,2	(0,5)	(0,6)	107,0	91,1

	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Frais généraux de fonctionnement	34,2	29,8	6,1	5,3	10,3	11,6	(0,3)	(0,1)	50,3	46,6
Fournitures	2,2	1,8	1,5	1,5	0,4	0,3	–	–	4,1	3,6
Matériel	10,9	2,3	0,7	0,8	7,2	8,6	–	–	18,8	11,7
Séminaires, ateliers et autres séances de formation	23,5	13,2	5,3	4,7	29,4	34,9	(9,6)	(8,8)	48,6	44,0
Perfectionnement du personnel	5,0	3,9	–	–	–	–	–	–	5,0	3,9
Prestations de l'assurance-maladie	42,4	38,8	–	–	–	–	–	–	42,4	38,8
Contributions et subventions	27,3	27,7	–	–	4,8	4,5	(23,5)	(25,4)	8,6	6,8
Dépenses d'appui au programme	–	–	–	–	20,8	22,8	(20,8)	(22,8)	–	–
Coûts de financement	3,3	2,7	0,1	0,1	0,4	–	–	–	3,8	2,8
Autres dépenses	4,5	0,2	–	–	–	–	–	–	4,5	0,2
Total, dépenses	539,8	446,5	60,8	55,8	227,7	241,9	(72,6)	(73,6)	755,7	670,6
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(1,5)	51,5	(0,7)	0,9	–	–	–	–	(2,2)	52,4
Ajustement pour tenir compte des produits dérivés	44,8	(8,0)	(0,3)	–	–	–	–	–	44,5	(8,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	(68,9)	42,9	–	–	–	–	–	–	(68,9)	42,9
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service	(158,8)	(67,3)	–	–	–	–	–	–	(158,8)	(67,3)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	(9,9)	11,6	–	–	–	–	–	–	(9,9)	11,6
Changements apportés aux méthodes comptables	–	7,6	–	0,3	–	–	–	–	–	7,9
Différence de conversion	–	–	(0,6)	(1,7)	–	–	–	–	(0,6)	(1,7)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	239,9	201,6	31,7	32,2	–	–	–	–	271,6	233,8
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	45,6	239,9	30,1	31,7	–	–	–	–	75,7	271,6

Organisation internationale du Travail
Etat II (format des Normes comptables du système des Nations Unies)
Etat de l'actif et du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2011
(en millions de dollars E.-U.)

	Note	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
		2011	Chiffres de 2010 retraités	2011	Chiffres de 2010 retraités	2011	2010	2011	2010	2011	Chiffres de 2010 retraités
Actif											
Actif à court terme											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4, 19	317,6	359,3	20,5	19,2	210,3	205,8	-	-	548,4	584,3
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	104,7	50,2	-	-	-	-	-	-	104,7	50,2
Contributions volontaires à recevoir	6	-	5,2	18,1	18,6	197,4	256,4	-	-	215,5	280,2
Produits dérivés	19	15,4	2,9	-	-	-	-	-	-	15,4	2,9
Autres sommes à recevoir	7	10,3	11,5	3,9	2,9	1,1	(0,5)	(2,6)	(0,9)	12,7	13,0
Stocks	8	8,8	7,6	0,1	0,3	-	-	-	-	8,9	7,9
Autres actifs à court terme	9	10,3	9,7	0,6	0,4	2,1	2,1	-	-	13,0	12,2
		467,1	446,4	43,2	41,4	410,9	463,8	(2,6)	(0,9)	918,6	950,7
Actif à long terme											
Contributions à recevoir des Etats Membres	5	17,0	16,7	-	-	-	-	-	-	17,0	16,7
Contributions volontaires à recevoir	6	-	-	3,1	5,0	117,5	91,7	-	-	120,6	96,7
Investissements	10, 19	74,2	69,6	9,4	14,6	-	-	-	-	83,6	84,2
Investissements pour le compte de l'UIT	10, 19	11,4	10,6	-	-	-	-	-	-	11,4	10,6
Terrains et constructions	11	410,8	479,4	7,7	7,9	-	-	-	-	418,5	487,3
Produits dérivés	19	15,7	-	-	-	-	-	-	-	15,7	-
Autres actifs à long terme		-	0,9	-	-	-	-	-	-	-	0,9
		529,1	577,2	20,2	27,5	117,5	91,7	-	-	666,8	696,4
Total, actif		996,2	1 023,6	63,4	68,9	528,4	555,5	(2,6)	(0,9)	1 585,4	1 647,1

	Note	Fonds de fonctionnement		Fonds hors Fonds de fonctionnement		Ressources extrabudgétaires		Transactions intersectorielles		Total OIT	
		2011	Chiffres de 2010 retraités	2011	Chiffres de 2010 retraités	2011	2010	2011	2010	2011	Chiffres de 2010 retraités
Passif											
Passif à court terme											
Sommes et charges à payer		41,5	26,0	5,0	3,9	4,2	4,1	–	–	50,7	34,0
Produits différés	12	22,9	27,7	12,7	13,7	196,2	249,6	–	–	231,8	291,0
Sommes dues aux donateurs	13	–	–	8,2	10,9	202,2	201,9	–	–	210,4	212,8
Avantages du personnel	14	29,4	25,3	0,3	0,4	1,3	0,8	–	–	31,0	26,5
Tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an	15, 19	3,9	3,9	–	–	–	–	–	–	3,9	3,9
Sommes dues aux Etats Membres	16	0,4	16,7	–	–	–	–	–	–	0,4	16,7
Passif lié aux produits dérivés	19	0,6	16,7	0,3	–	–	–	–	–	0,9	16,7
Autres passifs à court terme	18	3,5	1,7	–	–	0,2	0,2	(2,6)	(0,9)	1,1	1,0
		102,2	118,0	26,5	28,9	404,1	456,6	(2,6)	(0,9)	530,2	602,6
Passif à long terme											
Produits différés	12	–	–	3,1	5,0	117,5	91,7	–	–	120,6	96,7
Avantages du personnel	14	788,5	615,5	3,7	3,3	6,8	7,2	–	–	799,0	626,0
Emprunts à long terme	15, 19	42,6	42,5	–	–	–	–	–	–	42,6	42,5
Sommes dues aux Etats Membres	16	10,4	0,9	–	–	–	–	–	–	10,4	0,9
Fonds détenus pour le compte de l'UIT	17	6,9	6,8	–	–	–	–	–	–	6,9	6,8
		848,4	665,7	6,8	8,3	124,3	98,9	–	–	979,5	772,9
Total, passif		950,6	783,7	33,3	37,2	528,4	555,5	(2,6)	(0,9)	1 509,7	1 375,5
Total, réserves		182,6	171,5	2,7	2,7	–	–	–	–	185,3	174,2
Total, soldes de fonds accumulés		(137,0)	68,4	27,4	29,0	–	–	–	–	(109,6)	97,4
Total, réserves et soldes des fonds		45,6	239,9	30,1	31,7	–	–	–	–	75,7	271,6
Total, passif, réserves et soldes des fonds		996,2	1 023,6	63,4	68,9	528,4	555,5	(2,6)	(0,9)	1 585,4	1 647,1

Note 28

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Récapitulatif pour la période biennale ayant pris fin le 31 décembre 2011**
(en francs suisses)

Détails	Solde dû au 01.01.2010 ¹	Contributions fixées pour 2010-11	Total des montants dus	Montants reçus ou crédités ²			Solde dû au 31.12.2011
				2010	2011	Recettes totales	
A. Contributions fixées pour l'exercice 2010-11							
2010 – Dans le cadre du budget ³		388 797 698	388 797 698	351 447 354	35 076 678	386 524 032	2 273 666
2011 – Dans le cadre du budget		388 795 200	388 795 200		293 455 834	293 455 834	95 339 366
Total des contributions fixées pour l'exercice 2010-11		777 592 898	777 592 898	351 447 354	328 532 512	679 979 866	97 613 032
B. Contributions dues par les Etats Membres au titre d'exercices antérieurs	65 317 344		65 317 344	26 807 362	10 303 799	37 111 161	28 206 183
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	6 615 689		6 615 689	–	–	–	6 615 689
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs	71 933 033		71 933 033	26 807 362	10 303 799	37 111 161	34 821 872
Total 2010-11	71 933 033	777 592 898	849 525 931	378 254 716	338 836 311	717 091 027	132 434 904
Total 2008-09	91 060 254	789 343 955	880 404 209	385 139 825	423 331 351	808 471 176	71 933 033

Solde dû en dollars E.-U. au taux de change au 31 décembre 2011 pour les opérations de l'ONU (0,945 franc suisse pour 1 dollar E.-U.)

140 142 756

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

(1 304 857)

Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars E.-U.

138 837 899

¹ Ne comprend pas les contributions fixées pour 2010.

² Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
du système d'incitation au prompt versement des contributions respectivement pour 2008 et 2009	715 110	15 016 647
des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents	272 592	908 631
de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents	59 230	–
Total des montants crédités	<u>1 046 932</u>	<u>15 925 278</u>

³ Y compris la contribution de la République des Maldives d'un montant de 2 498 francs suisses, fixée, après adoption du budget, par la Conférence internationale du Travail à sa 99^e session, en juin 2010. La République des Maldives est devenue Membre de l'OIT le 15 mai 2009.

**Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus au titre de périodes antérieures
d'affiliation à l'OIT – Détail pour la période ayant pris fin le 31 décembre 2011
(en francs suisses)**

Etats	Contributions fixées pour 2010-11								Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011				Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011				en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant									
Afghanistan	0,001	3 888	3 874	14	0,004	15 552	15 545	7	7	7	-	-	2011	7	
Afrique du Sud	0,290	1 127 506	1 096 346	31 160	0,385	1 496 861	1 496 861	-	-	-	-	-	-	-	
Albanie	0,006	23 328	23 328	-	0,010	38 879	16 171	22 708	-	-	-	-	2011	22 708	
Algérie	0,085	330 476	330 476	-	0,128	497 658	497 658	-	-	-	-	-	-	-	
Allemagne	8,581	33 362 516	33 362 516	-	8,021	31 185 263	31 185 263	-	-	-	-	-	-	-	
Angola	0,003	11 664	11 664	-	0,010	38 879	38 879	-	-	-	-	-	-	-	
Antigua-et-Barbuda ²	0,002	7 776	1 240	-	0,002	7 776	-	14 312	315 946	-	231 651	84 295	2000-11	98 607	
Arabie saoudite	0,748	2 908 188	2 908 188	-	0,831	3 230 888	3 230 888	-	-	-	-	-	-	-	
Argentine	0,325	1 263 584	1 193 566	70 018	0,287	1 115 842	605 297	510 545	-	-	-	-	2011	510 545	
Arménie ¹	0,002	7 776	7 776	-	0,005	19 440	19 440	-	1 671 666	72 000	72 000	1 527 666	1993-2004	1 527 666	
Australie	1,788	6 951 658	6 951 658	-	1,934	7 519 299	7 519 299	-	-	-	-	-	-	-	
Autriche	0,888	3 452 501	3 452 501	-	0,852	3 312 535	3 312 535	-	-	-	-	-	-	-	
Azerbaïdjan ¹	0,005	19 440	19 440	-	0,015	58 319	58 319	-	3 362 228	70 784	70 784	3 220 660	1993-2005	3 220 660	
Bahamas	0,016	62 207	62 207	-	0,018	69 983	69 983	-	-	-	-	-	-	-	
Bahreïn	0,033	128 302	128 302	-	0,039	151 630	151 630	-	-	-	-	-	-	-	
Bangladesh	0,010	38 879	38 879	-	0,010	38 879	38 879	-	-	-	-	-	-	-	
Barbade	0,009	34 992	34 992	-	0,008	31 104	31 104	-	-	-	-	-	-	-	
Bélarus ¹	0,020	77 759	77 759	-	0,042	163 294	163 294	-	1 261 971	157 746	157 746	946 479	1996-97	946 479	
Belgique	1,103	4 288 411	4 288 411	-	1,076	4 183 436	4 183 436	-	-	-	-	-	-	-	
Belize	0,001	3 888	1	-	0,001	3 888	11	7 764	3 911	-	-	3 911	2009-2011	11 675	
Bénin	0,001	3 888	3 888	-	0,003	11 664	11 015	649	-	-	-	-	2011	649	
Bolivie, Etat plurinational de	0,006	23 328	23 328	-	0,007	27 216	27 216	-	-	-	-	-	-	-	
Bosnie-Herzégovine	0,006	23 328	23 328	-	0,014	54 431	54 431	-	-	-	-	-	-	-	
Botswana	0,014	54 431	54 431	-	0,018	69 983	69 983	-	55 137	55 137	-	-	-	-	
Brésil	0,877	3 409 734	54 908	3 354 826	1,612	6 267 379	6 267 379	-	474 918	-	474 918	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2010-11							Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011			Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011			en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant								
Brunei Darussalam (le)	0,026	101 087	101 087	-	0,028	108 863	108 863	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	0,020	77 759	77 759	-	0,038	147 742	147 742	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	7 776	7 776	-	0,003	11 664	11 664	-	-	-	-	-	-	-
Burundi ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	11 580	3 918	3 415	4 247	2008-2011	12 023
Cambodge ¹	0,001	3 888	3 888	-	0,003	11 664	11 664	-	135 304	27 062	27 062	81 180	1992-1994	81 180
Cameroun	0,009	34 992	-	34 992	0,011	42 767	42 767	-	35 533	-	35 533	-	-	-
Canada	2,978	11 578 321	11 578 321	-	3,208	12 472 550	12 472 550	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert	0,001	3 888	-	2 275	0,001	3 888	-	5 501	103 584	5 859	97 725	-	2010-11	5 501
République centrafricaine ¹	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 234	654	114 688	8 192	8 192	98 304	1996-2000+ 2004-2007+ 2011	98 958
Chili	0,161	625 960	625 960	-	0,236	917 557	882 322	35 235	-	-	-	-	2011	35 235
Chine	2,668	10 373 056	10 373 056	-	3,190	12 402 567	9 372 491	3 030 076	-	-	-	-	2011	3 030 076
Chypre	0,044	171 070	171 070	-	0,046	178 846	178 846	-	-	-	-	-	-	-
Colombie	0,105	408 235	408 235	-	0,144	559 865	390 047	169 818	9 743	9 743	-	-	2011	169 818
Comores ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	516 654	17 975	3 397	495 282	1983-2011	503 058
Congo	0,001	3 888	3 888	-	0,003	11 664	10 384	1 280	-	-	-	-	2011	1 280
Corée, République de	2,174	8 452 408	4 163 816	4 288 592	2,261	8 790 659	3 322 681	5 467 978	3 772 944	3 772 944	-	-	2011	5 467 978
Costa Rica	0,032	124 414	74 516	49 898	0,034	132 190	45 381	86 809	19 735	19 735	-	-	2011	86 809
Côte d'Ivoire ²	0,009	34 992	291	-	0,010	38 879	-	73 580	70 087	-	-	70 087	2008-2011	143 667
Croatie	0,050	194 398	194 398	-	0,097	377 131	377 131	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	0,054	209 949	385	209 564	0,071	276 045	126 654	149 391	213 128	213 118	10	-	2011	149 391
Danemark	0,739	2 873 196	2 873 196	-	0,736	2 861 533	2 861 533	-	-	-	-	-	-	-
Djibouti ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	114 035	-	19 440	94 595	1996+ 1998-2011	102 371
République dominicaine	0,024	93 311	334	-	0,042	163 294	3 570	252 701	94 314	92 977	-	1 337	2009-2011	254 038
Dominique ²	0,001	3 888	21	-	0,001	3 888	-	7 755	14 890	-	-	14 890	2006-2011	22 645
Egypte	0,088	342 140	342 140	-	0,094	365 467	365 467	-	-	-	-	-	-	-
El Salvador	0,020	77 759	2 276	75 483	0,019	73 871	65 516	8 355	85 089	85 089	-	-	2011	8 355
Emirats arabes unis	0,302	1 174 161	1 174 048	113	0,391	1 520 189	1 520 076	113	113	113	-	-	2011	113

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

Etats	Contributions fixées pour 2010-11								Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011				Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011				en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant									
Equateur	0,021	81 647	33 356	48 291	0,040	155 518	61 689	93 829	68 267	68 267	-	-	2011	93 829	
Erythrée	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-	
Espagne	2,969	11 543 329	11 543 329	-	3,178	12 355 911	4 244 046	8 111 865	-	-	-	-	-	8 111 865	
Estonie	0,016	62 207	62 207	-	0,040	155 518	155 518	-	-	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	22,000	85 534 944	68 538 451	16 996 493	22,000	85 534 944	17 000 000	68 534 944	17 294 102	17 294 102	-	-	-	68 534 944	
Ethiopie	0,003	11 664	11 664	-	0,008	31 104	31 104	-	-	-	-	-	-	-	
Ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie		19 440	1	-	0,007	27 216	809	45 846	-	-	-	-	2010-11	45 846	
Fidji (les)	0,003	11 664	11 664	-	0,004	15 552	15 552	-	-	-	-	-	-	-	
Finlande	0,564	2 192 805	2 192 805	-	0,566	2 200 581	2 200 581	-	-	-	-	-	-	-	
France	6,304	24 509 649	24 509 649	-	6,126	23 817 594	23 817 594	-	-	-	-	-	-	-	
Gabon	0,008	31 104	31 104	-	0,014	54 431	54 431	-	-	-	-	-	-	-	
Gambie ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	78 806	41 152	-	37 654	1999-2011	45 430	
Géorgie ¹	0,003	11 664	11 664	-	0,006	23 328	23 328	-	2 841 509	61 438	122 876	2 657 195	1994-2004	2 657 195	
Ghana	0,004	15 552	15 552	-	0,006	23 328	23 328	-	14 158	14 158	-	-	-	-	
Grèce	0,596	2 317 219	1 260 032	-	0,691	2 686 575	-	3 743 762	281 775	281 775	-	-	2010-11	3 743 762	
Grenade	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	150	7 626	-	-	-	-	2010-11	7 626	
Guatemala	0,032	124 414	124 414	-	0,028	108 863	108 863	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée	0,001	3 888	3 888	-	0,002	7 776	1 238	6 538	-	-	-	-	2011	6 538	
Guinée-Bissau ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	249 189	-	-	249 189	1992-2001+ 2003-2011	256 965	
Guinée équatoriale	0,002	7 776	3 418	-	0,008	31 104	633	34 829	-	-	-	-	2010-11	34 829	
Guyana	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-	
Haïti	0,002	7 776	-	-	0,003	11 664	37	19 403	-	-	-	-	2010-11	19 403	
Honduras	0,005	19 440	19 440	-	0,008	31 104	23 016	8 088	-	-	-	-	2011	8 088	
Hongrie	0,244	948 660	948 660	-	0,291	1 131 394	1 131 387	7	-	-	-	-	2011	7	
Iles Marshall (les)	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-	
Iles Salomon ²	0,001	3 888	1 246	-	0,001	3 888	153	6 377	25 631	3 205	9 582	12 844	2004-2007+ 2010-11	19 221	
Inde	0,450	1 749 578	1 749 578	-	0,534	2 076 166	2 076 166	-	-	-	-	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2010-11								Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011				Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011				en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant									
Indonésie	0,161	625 960	625 960	-	0,238	925 333	925 333	-	-	-	-	-	-	-	
Iran, République islamique d'	0,180	699 831	5 929	386 951	0,233	905 893	-	1 212 844	825 290	661 651	163 639	-	2010-11	1 212 844	
Iraq ¹	0,015	58 319	58 319	-	0,020	77 759	77 759	-	5 485 859	304 770	304 770	4 876 319	1992-2007	4 876 319	
Irlande	0,445	1 730 139	1 730 132	7	0,498	1 936 200	1 936 193	7	7	7	-	-	2011	7	
Islande	0,037	143 854	143 854	-	0,042	163 294	163 294	-	-	-	-	-	-	-	
Israël	0,419	1 629 052	1 629 052	-	0,384	1 492 974	1 360 273	132 701	-	-	-	-	2011	132 701	
Italie	5,081	19 754 684	19 754 684	-	5,001	19 443 648	19 443 648	-	-	-	-	-	-	-	
Jamaïque	0,010	38 879	334	38 545	0,014	54 431	15 886	38 545	-	-	-	-	2011	38 545	
Japon	16,631	64 660 530	64 660 530	-	12,535	48 735 478	48 735 478	-	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,012	46 655	46 655	-	0,014	54 431	54 431	-	381	381	-	-	-	-	
Kazakhstan ¹	0,029	112 751	112 751	-	0,076	295 484	295 484	-	2 830 692	257 335	257 335	2 316 022	1995-1999	2 316 022	
Kenya	0,010	38 879	17 587	21 292	0,012	46 655	2 922	43 733	-	-	-	-	2011	43 733	
Kirghizistan ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	1 143 746	3 655	3 888	1 136 203	1992-2011	1 143 979	
Kiribati	0,001	3 888	33	1 479	0,001	3 888	29	6 235	2 428	-	2 428	-	2010-11	6 235	
Koweït	0,182	707 607	707 607	-	0,263	1 022 531	1 022 531	-	-	-	-	-	-	-	
République démocratique populaire lao	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	35	3 853	3 853	3 853	-	-	2011	3 853	
Lesotho	0,001	3 888	12	3 876	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-	
Lettonie	0,018	69 983	69 983	-	0,038	147 742	147 742	-	-	-	-	-	-	-	
Liban	0,034	132 190	2 167	121 317	0,033	128 302	-	137 008	166 791	166 791	-	-	2010-11	137 008	
Libéria ¹	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	142 308	23 121	11 919	107 268	1996-1999	107 268	
Libye	0,062	241 053	-	-	0,129	501 546	-	742 599	959 296	822 995	-	136 301	2009-2011	878 900	
Lituanie	0,031	120 526	120 526	-	0,065	252 717	252 717	-	-	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,085	330 476	330 476	-	0,090	349 916	349 916	-	-	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,002	7 776	6 865	911	0,003	11 664	10 443	1 221	-	-	-	-	2011	1 221	
Malaisie	0,190	738 711	738 711	-	0,253	983 652	983 652	-	-	-	-	-	-	-	
Malawi	0,001	3 888	46	-	0,001	3 888	308	7 422	-	-	-	-	2010-11	7 422	
Maldives, République des	0,001	6 386	-	6 386	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-	
Mali	0,001	3 888	3 888	-	0,003	11 664	4 017	7 647	-	-	-	-	2011	7 647	

Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2011

Etats	Contributions fixées pour 2010-11								Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011				Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011				en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant									
Malte	0,017	66 095	66 095	-	0,017	66 095	66 095	-	-	-	-	-	-	-	
Maroc	0,042	163 294	163 294	-	0,058	225 501	225 501	-	-	-	-	-	-	-	
Maurice	0,011	42 767	42 767	-	0,011	42 767	42 767	-	-	-	-	-	-	-	
Mauritanie	0,001	3 888	2 041	1 847	0,001	3 888	1 081	2 807	4 039	4 039	-	-	2011	2 807	
Mexique	2,258	8 778 996	-	8 778 996	2,357	9 163 903	9 163 903	-	8 774 050	839 046	7 935 004	-	-	-	
Moldova, République de ¹	0,001	3 888	3 888	-	0,002	7 776	7 776	-	2 183 472	136 467	136 467	1 910 538	1994-2004	1 910 538	
Mongolie	0,001	3 888	3 881	7	0,002	7 776	7 719	57	-	-	-	-	2011	57	
Monténégro (le)	0,001	3 888	-	3 888	0,004	15 552	15 552	-	3 947	3 888	59	-	-	-	
Mozambique	0,001	3 888	3 881	7	0,003	11 664	11 657	7	-	-	-	-	2011	7	
République de l'Union du Myanmar	0,005	19 440	18 826	614	0,006	23 328	22 620	708	-	-	-	-	2011	708	
Namibie	0,006	23 328	23 328	-	0,008	31 104	31 104	-	-	-	-	-	-	-	
Népal	0,003	11 664	11 664	-	0,006	23 328	23 328	-	-	-	-	-	-	-	
Nicaragua	0,002	7 776	7 776	-	0,003	11 664	7 557	4 107	-	-	-	-	2011	4 107	
Niger	0,001	3 888	3 888	-	0,002	7 776	4 475	3 301	4 325	4 325	-	-	2011	3 301	
Nigéria	0,048	186 622	186 622	-	0,078	303 260	11 830	291 430	-	-	-	-	2011	291 430	
Norvège	0,783	3 044 266	3 044 266	-	0,872	3 390 294	3 390 294	-	-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0,256	995 316	995 316	-	0,273	1 061 411	1 061 411	-	-	-	-	-	-	-	
Oman	0,073	283 820	283 820	-	0,086	334 364	334 364	-	-	-	-	-	-	-	
Ouganda	0,003	11 664	11 664	-	0,006	23 328	8 520	14 808	-	-	-	-	2011	14 808	
Ouzbékistan ²	0,008	31 104	-	-	0,010	38 879	-	69 983	1 519 435	31 104	31 104	1 457 227	1997-2011	1 527 210	
Pakistan	0,059	229 389	146 723	82 666	0,082	318 812	132 267	186 545	138 788	138 788	-	-	2011	186 545	
Panama	0,023	89 423	89 423	-	0,022	85 535	85 535	-	25 104	25 104	-	-	-	-	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 776	-	-	0,002	7 776	-	15 552	15 646	-	7 776	7 870	2008-2011	23 422	
Paraguay ¹	0,005	19 440	19 440	-	0,007	27 216	1 354	25 862	640 838	42 723	13 617	584 498	1985-1990+ 1998-2003+ 2011	610 360	
Pays-Bas	1,874	7 286 022	7 286 022	-	1,856	7 216 039	7 216 039	-	-	-	-	-	-	-	
Pérou	0,078	303 260	823	-	0,090	349 916	-	652 353	593 274	300 139	-	293 135	2009-2011	945 488	
Philippines	0,078	303 260	303 260	-	0,090	349 916	349 916	-	-	-	-	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2010-11							Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011			Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011			en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant								
Pologne	0,501	1 947 864	1 947 864	-	0,828	3 219 224	3 219 224	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,527	2 048 951	2 048 951	-	0,511	1 986 743	64 379	1 922 364	-	-	-	-	2011	1 922 364
Qatar	0,085	330 476	330 476	-	0,135	524 873	524 873	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	0,003	11 664	2 555	-	0,003	11 664	328	20 445	11 594	-	-	11 594	2009-2011	32 039
Roumanie	0,070	272 157	272 157	-	0,177	688 167	688 167	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	6,645	25 835 441	25 835 441	-	6,607	25 687 699	25 687 699	-	-	-	-	-	-	-
Russie, Fédération de	1,201	4 669 430	4 669 430	-	1,603	6 232 387	6 232 387	-	-	-	-	-	-	-
Rwanda	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	191	3 697	-	-	-	-	2011	3 697
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 868	20	-	-	-	-	2011	20
Sainte-Lucie	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	0,003	11 664	11 664	-	0,003	11 664	11 664	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 850	38	4 215	4 215	-	-	2011	38
Samoa	0,001	3 888	3 888	-	0,001	3 888	3 888	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	230 051	22 562	-	207 489	-	215 265
Sénégal	0,004	15 552	-	15 552	0,006	23 328	16 712	6 616	30 163	28 672	1 491	-	2011	6 616
Serbie (la)	0,021	81 647	81 647	-	0,037	143 854	143 854	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	0,002	7 776	7 776	-	0,002	7 776	7 776	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	412 021	3 421	2 281	406 319	1986-2011	414 095
Singapour	0,347	1 349 119	1 349 119	-	0,335	1 302 464	1 302 464	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,063	244 941	244 941	-	0,142	552 089	552 089	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,096	373 243	373 243	-	0,103	400 459	400 459	-	-	-	-	-	-	-
Somalie ²	0,001	3 888	-	-	0,001	3 888	-	7 776	381 738	-	-	381 738	1988-2011	389 514
Soudan	0,010	38 879	72	33 009	0,010	38 879	-	44 677	61 508	-	61 508	-	2010-11	44 677
Sri Lanka	0,016	62 207	62 207	-	0,019	73 871	73 871	-	-	-	-	-	-	-
Suède	1,072	4 167 885	4 167 885	-	1,065	4 140 669	4 140 669	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,217	4 731 638	4 731 638	-	1,131	4 397 274	4 397 274	-	-	-	-	-	-	-
Suriname	0,001	3 888	3 888	-	0,003	11 664	11 160	504	-	-	-	-	2011	504

Etats	Contributions fixées pour 2010-11							Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011			Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011			en 2010	en 2011			
%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant	en 2011								
Swaziland	0,002	7 776	7 776	–	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–	–	
République arabe syrienne	0,016	62 207	56 885	5 322	0,025	97 199	82 971	14 228	5 322	5 322	–	–	2011	14 228
Tadjikistan ²	0,001	3 888	–	–	0,002	7 776	–	11 664	571 146	3 947	3 150	564 049	1994-2011	575 713
Tanzanie, République-Unie de	0,006	23 328	19 999	3 329	0,006	31 104	24 776	6 328	–	–	–	–	2011	6 328
Tchad	0,001	3 888	41	–	0,002	7 776	115	11 508	6	–	–	6	2009-2011	11 514
République tchèque	0,281	1 092 514	1 092 514	–	0,349	1 356 895	1 356 895	–	–	–	–	–	–	–
Thaïlande	0,186	723 159	723 159	–	0,209	812 582	812 582	–	–	–	–	–	–	–
Timor-Leste (le)	0,001	3 888	3 716	172	0,001	3 888	3 888	–	83	83	–	–	–	–
Togo ¹	0,001	3 888	292	3 596	0,001	3 888	196	3 692	101 757	1 645	29 161	70 951	1997-2004+ 2011	74 643
Trinité-et-Tobago	0,027	104 975	104 975	–	0,044	171 070	171 070	–	–	–	–	–	–	–
Tunisie	0,031	120 526	120 526	–	0,030	116 638	116 638	–	–	–	–	–	–	–
Turkménistan ²	0,006	23 328	–	–	0,026	101 087	–	124 415	973 268	–	–	973 268	1993-2011	1 097 683
Turquie	0,381	1 481 310	1 481 310	–	0,617	2 398 866	2 398 866	–	–	–	–	–	–	–
Tuvalu	0,001	3 888	3 888	–	0,001	3 888	3 888	–	6 309	6 309	–	–	–	–
Ukraine ¹	0,045	174 958	174 958	–	0,087	338 252	338 252	–	3 164 719	–	–	3 164 719	1998-99+ 2009	3 164 719
Uruguay	0,027	104 975	104 975	–	0,027	104 975	104 975	–	–	–	–	–	–	–
Vanuatu	0,001	3 888	21	–	0,001	3 888	–	7 755	7 952	7 098	–	854	–	8 609
Venezuela, République bolivarienne du	0,200	777 590	375 322	370 692	0,314	1 220 817	–	1 252 393	566 516	566 516	–	–	–	1 252 393
Viet Nam	0,024	93 311	93 311	–	0,033	128 302	128 302	–	–	–	–	–	–	–
Yémen	0,007	27 216	13 071	–	0,010	38 879	–	53 024	10 894	10 894	–	–	2010-11	53 024
Zambie	0,001	3 888	11	3 877	0,004	15 552	15 552	–	3 871	–	3 871	–	–	–
Zimbabwe	0,008	31 104	483	30 621	0,003	11 664	11 664	–	–	–	–	–	–	–
Total	100,000	388 797 698	351 447 354	35 076 678	100,000	388 795 200	293 455 834	97 613 032	65 317 344	26 807 362	10 303 799	28 206 183	–	125 819 215

Etats	Contributions fixées pour 2010-11							Montants dus au titre des exercices antérieurs				Année civile de contribution	Total dû au 31.12.2011	
	2010				2011			Solde dû au 31.12.2011	Solde dû au 31.12.2010	Montants reçus ou crédités				Solde dû au 31.12.2011
	Contributions fixées		Montants reçus ou crédités		Contributions fixées		Montants reçus ou crédités 2011			en 2010	en 2011			
	%	Montant	en 2010	en 2011	%	Montant								
Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT														
Ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-	6 370 623	-	-	6 370 623	1989-2001	6 370 623
Paraguay ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	245 066	-	-	245 066	1937	245 066
Total – Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	-	-	-	-	-	-	-	-	6 615 689	-	-	6 615 689		6 615 689
Total	100,000	3 388 797 698	351 447 354	35 076 678	100,000	388 795 200	293 455 834	97 613 032	71 933 033	26 807 362	10 303 799	34 821 872		132 434 904

1 Arrangements financiers.

Les Etats énumérés ci-après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions ou des montants dus au titre de périodes antérieures d'affiliation.

Etats Membres	Session de la Conférence à laquelle l'arrangement financier a été approuvé	
Arménie	93 ^e	(2005)
Azerbaïdjan	95 ^e	(2006)
Bélarus	86 ^e	(1998)
Cambodge	82 ^e	(1995)
République centrafricaine	97 ^e	(2008)
Géorgie	93 ^e	(2005)
Iraq	97 ^e	(2008)
Kazakhstan	88 ^e	(2000)
Libéria	88 ^e	(2000)
Moldova, République de	93 ^e	(2005)
Paraguay	92 ^e	(2004)
Togo	93 ^e	(2005)
Ukraine	99 ^e	(2010)

² **Etats Membres ayant des arriérés de contributions de deux années ou plus et ayant perdu leur droit de vote en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.** Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux années entières écoulées (2009-10). Chacun de ces Etats Membres a donc perdu le droit de vote, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation.

³ Y compris la contribution de la République des Maldives pour 2009, d'un montant de 2 498 francs suisses, fixée après adoption du budget par la Conférence internationale du Travail à sa 99^e session en juin 2010. La République des Maldives est devenue Membre de l'OIT le 15 mai 2009.

⁴ **Statut de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie.** L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

6. Annexe

**Informations complémentaires
non vérifiées**

Détail des actifs, recettes et dépenses nets par fonds pour 2011 (en milliers de dollars E.-U.)

Actif net par fonds	Actif net au 31 déc. 2010 (chiffres retraités)	Recettes 2011	Dépenses 2011	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31 déc. 2011
Budget ordinaire	44 662	418 097	(422 781)	(9 857)	52 659	47 744	130 524
Terrains et bâtiments	432 966	3 841	(3 616)	–		(68 854)	364 337
Fonds pour le bâtiment et le logement	87 775	2 197	(430)	–		–	89 542
CSBO	22 587	30 640	(22 704)	–		–	30 523
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	41 438	21 124	(18 209)	–		–	44 353
Publications	1 330	530	(609)	–		–	1 251
Fonds pour les systèmes informatiques	1 704	5	(60)	–		–	1 649
Dons, subventions et frais remboursables	5 779	3 424	(4 910)	–		–	4 293
Excédent de l'exercice précédent	4 737	25	(327)	–		–	4 435
Compte de programmes spéciaux	28 731	357	(1 791)	–		–	27 297
Fonds de roulement	36 804	233	–	–	(37 037)	–	–
Compte d'ajustement des recettes	63 262	1 425	(641)	–	(15 622)	–	48 424
Fonds des indemnités de fin de contrat	(13 345)	4 691	(4 347)	–		–	(13 001)
CAPS	42 889	50 659	(42 556)	–		(3 008)	47 984
Passif au titre de l'assurance- maladie après la cessation de service	(563 558)		(15 702)			(158 789)	(738 049)
Autres fonds constituant le Fonds de fonctionnement	2 127	1 336	(1 417)	–		–	2 045
Elimination des transactions intrasectorielles	–	(294)	294	–		–	–
Sous-total, Fonds de fonctionnement	239 888	538 290	(539 806)	(9 857)	–	(182 907)	45 607

Actif net par fonds	Actif net au 31 déc. 2010 (chiffres retraités)	Recettes 2011	Dépenses 2011	Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres et aux donateurs	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31 déc. 2011
Centre de Turin	17 969	55 362	(54 778)	–	–	(1 010)	17 543
IIES	12 633	843	(1 754)	–	–	–	11 722
CINTERFOR	378	1 293	(1 251)	–	–	–	420
CIS	866	168	(495)	–	–	–	539
Tribunal administratif	(140)	2 538	(2 560)	–	–	–	(162)
Sous-total, fonds ne faisant pas partie du Fonds de fonctionnement	31 706	60 204	(60 838)	–	–	(1 010)	30 062
PNUD	–	1 577	(1 577)	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	–	226 088	(226 088)	–	–	–	–
Sous-total, ressources extrabudgétaires	–	227 665	(227 665)	–	–	–	–
Elimination des transactions intersectorielles	–	(72 591)	72 591	–	–	–	–
Total	271 594	753 568	(755 718)	(9 857)	–	(183 917)	75 669